

CAS - 047 M
C.P. - ITINERANCE
AU QUEBEC

**Le leadership du gouvernement du Québec
dans la lutte contre l'itinérance : une nécessité**

**Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales
dans le cadre de son mandat d'initiative
sur le phénomène de l'itinérance**

**Ville de Montréal
29 septembre 2008**

Table des matières

Introduction	3
1. L'itinérance : une problématique métropolitaine en mutation.....	5
2. L'action de la Ville de Montréal.....	6
2.1 L'aide aux organismes	6
2.2 Les interventions de sécurité publique et de gestion des espaces publics	7
2.3 Le soutien à la recherche et au développement d'approches concertées	8
2.4 L'aide au logement des personnes vulnérables	8
3. Les besoins prioritaires et les demandes au gouvernement du Québec	10
3.1 Un centre de répit et décompression pour les personnes exclues des refuges.....	11
3.2 Le financement adéquat des interventions de première ligne	11
3.3 L'examen critique du rôle des institutions.....	12
3.4 Logement : un cadre de financement stable et adéquat.....	12
3.5 La poursuite de l'Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance.....	13
3.6 Le dénombrement des personnes itinérantes et le développement d'indicateurs fiables et pertinents	13
Tableau 1 - Synthèse des demandes financières au gouvernement du Québec	14
Tableau 2 - Synthèse des demandes à appuyer auprès du gouvernement fédéral	14
4. Conclusion	15
Addenda.....	16
Annexes	
I. Synthèse des réponses aux questions de la Commission	
II. Plan d'action intersectoriel en itinérance	
III. Ressources d'hébergement pour sans-abri à Montréal	
IV. Fréquentation des refuges montréalais, hiver 2007-2008	
V. Projets de logements sociaux et communautaires pour personnes sans-abri ou à risque d'itinérance, réalisés ou en élaboration, 2002-2008	
VI. Rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie portant sur l'itinérance	
VII. Énoncé de principes en matière d'occupation de l'espace public	
VIII. Plan d'action triennal en matière d'itinérance et de jeunes de la rue	

Introduction

L'errance urbaine est une problématique sociale à l'évolution préoccupante. Si, depuis quelques années, des progrès indéniables ont été accomplis grâce aux approches concertées entre partenaires communautaires et publics, l'itinérance demeure une réalité encore trop présente, et révèle aujourd'hui des visages nouveaux et inquiétants.

C'est donc avec empressement que Montréal répond à l'invitation de la Commission permanente des affaires sociales de l'Assemblée nationale, qui a pris l'initiative d'une consultation sur le phénomène de l'itinérance au Québec. Le choix de tenir cette première audience à Montréal semble particulièrement approprié, car c'est dans la métropole que l'itinérance prend ses formes les plus graves : graves à cause du nombre de sans-abri et de personnes vulnérables dans nos rues et nos refuges; graves également par le poids des personnes sans-abri chroniques, touchées par la toxicomanie, l'alcoolisme, le VIH-SIDA, l'hépatite et les problèmes de santé mentale.

Si l'itinérance détruit des individus, elle affaiblit aussi les collectivités. Ses manifestations dans l'espace public – attroupements de jeunes ou débordements d'individus asociaux ou en grande détresse – sapent le sentiment de sécurité, entraînent des réactions d'intolérance et isolent davantage les personnes en difficulté. Présentes au centre-ville et s'étendant maintenant à d'autres quartiers, ces réalités ont des impacts sur les citoyens, les visiteurs, les gens d'affaires, et interpellent les corps publics.

Ces problèmes et la manière d'y répondre ont récemment fait l'objet de consultations publiques, tenues par la commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie en avril 2008. Plus de 200 citoyens et représentants d'organismes ont participé aux séances publiques. Il ressort de cet exercice un consensus fort sur la nécessité d'obtenir l'implication active du gouvernement du Québec dans la lutte contre l'itinérance. La consultation a permis d'identifier six éléments structurants, pour lesquels un appui du gouvernement du Québec est requis.

L'itinérance est un phénomène aux causes et aux manifestations complexes. Le document de la Commission reconnaît d'emblée cette complexité, et conclut à la nécessité de développer des approches intersectorielles et concertées. L'administration municipale montréalaise partage tout à fait cette lecture. Des années d'expérience sur le terrain montréalais démontrent quotidiennement l'importance d'une collaboration étroite entre tous les acteurs : l'Agence de la santé et des services sociaux, les services municipaux et les réseaux communautaires.

En ce sens, il faut espérer que la présente consultation débouchera sur l'adoption d'une véritable politique québécoise en itinérance, mobilisant l'ensemble des instances gouvernementales concernées : au premier chef, le ministère de la Santé et des Services sociaux, mais également le ministère de la Justice, la Société d'habitation du Québec, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour ne citer que quelques uns des acteurs dont les pratiques et programmes ont un lien direct avec la problématique de l'itinérance. Il sera essentiel que cette politique reconnaisse les problèmes vécus par la métropole et donne aux acteurs de première ligne un cadre de financement stable et adéquat, à la hauteur des besoins.

Pour Montréal, le défi est d'assurer le maintien d'un climat social serein et inclusif tout en développant des solutions pour prévenir l'itinérance et venir en aide de façon durable aux personnes en difficulté. C'est dans cet esprit, et avec l'espoir d'une collaboration renouvelée avec le gouvernement du Québec, qu'est aujourd'hui présenté ce mémoire.

1. L'itinérance : une problématique métropolitaine en mutation

Aucun dénombrement à grande échelle des personnes itinérantes n'a été fait depuis 1997. Les données indiquaient alors que, sur une période d'un an, plus de 28 000 personnes différentes fréquentaient les ressources pour sans-abri (refuges, soupes populaires, centres de jour). De ce nombre, 12 666 avaient connu des épisodes plus ou moins longs sans domicile fixe.

Il nous manque un portrait à jour, précis et documenté, de la situation. Mais déjà, avec les indicateurs disponibles, rien ne laisse croire que les besoins aient diminué. Pour la période de la mi-décembre 2007 à la fin mars 2008, un total de près de 60 000 nuitées¹ a été enregistré dans les refuges d'urgence pour hommes et femmes adultes; le taux d'occupation a atteint 93 % au cours de certaines nuits. Ceci ne représente toutefois qu'une partie de la situation, car Montréal compte également des places pour jeunes (69 lits) et pour Autochtones (14 places). Au total, au moins 713 places de dépannage sont disponibles dans la métropole, auxquelles s'ajoutent environ 600 places permettant des séjours de moyenne et longue durée.

Certaines études indiquent un constant afflux de nouveaux cas : ainsi, à l'hiver 2004, les trois grands refuges pour hommes recensaient près de 700 nouvelles personnes². L'année suivante, le plus grand des refuges, la Mission Old Brewery, comptait à lui seul 1 264 nouveaux venus parmi sa clientèle. En 2006-2007, ce chiffre était de 1 037.

Les observations des intervenants de première ligne laissent à voir que le profil des sans-abri se transforme et s'alourdit depuis quelques années : plus de jeunes, mais aussi davantage de personnes en grande difficulté, incluant des itinérants âgés. La présence amérindienne, métisse et inuite est manifeste : selon les évaluations du Centre d'amitié autochtone de Montréal, plus de 500 Autochtones aux prises avec de graves problèmes d'alcoolisme et de toxicomanies seraient présents dans les rues de Montréal.

Les témoignages de première ligne rapportent un nombre important de personnes désinstitutionnalisées ou non-hospitalisées souffrant de problèmes de santé mentale, qui sont reléguées dans l'espace public. Ces personnes, souvent en grande détresse et demandant une aide immédiate, exercent de fortes pressions sur le fonctionnement des refuges. Les intervenants doivent de surcroît composer avec les problématiques de co-morbidité (toxicomanies, alcoolisme, hépatites, VIH-SIDA, etc.) caractéristiques du profil de santé précaire des personnes de la rue. Nous laissons aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux le soin de présenter plus en détail ces réalités et leurs effets.

Les impacts de cette évolution du profil des sans-abri ne se font pas sentir que dans les refuges. La concentration de personnes en situation d'itinérance dans certains lieux publics des quartiers centraux de Montréal – comme la Place de la Paix, les parcs Émilie-Gamelin et Fleury-Mesplet ou le square Cabot – affecte la dynamique de ces milieux au détriment de la qualité de vie de l'ensemble des utilisateurs et des citoyens riverains. Ce phénomène est de plus en plus visible au centre-ville de Montréal. À cette concentration s'ajoute la présence d'un nombre relativement restreint de personnes itinérantes exclues des refuges, mais dont l'imprévisibilité des comportements affecte de manière importante le sentiment de sécurité des citoyens.

¹ Période du 16 décembre 2007 au 31 mars 2008.

² Cousineau, M.-M. et al. (2005). *Portrait de la clientèle fréquentant les refuges pour itinérants en saison froide*. Rapport de recherche. Montréal. Centre international de criminologie comparée et École de criminologie de l'Université de Montréal.

2. L'action de la Ville de Montréal

La Ville de Montréal assume sur son territoire des responsabilités qui la positionnent au cœur de la problématique de l'itinérance. Plusieurs volets des actions de la Ville – en matière de développement social, de sécurité, d'habitation et d'urbanisme – ont un impact direct sur la situation des personnes itinérantes. Montréal élabore des politiques et des orientations, finance et met en œuvre des programmes ; au besoin, elle soutient et conseille les arrondissements dans leurs interventions locales.

Il incombe à la Ville de veiller au maintien d'un climat social serein, inclusif, favorable au développement de la collectivité et des personnes. Gouvernement de proximité, la Ville est souvent interpellée même si les problèmes urbains découlent de causes qui sont hors de son contrôle et de ses champs de compétence.

La Ville déploie ses actions en collaboration étroite avec l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (l'Agence de Montréal), avec laquelle elle travaille dans la complémentarité de leurs missions respectives. Il faut souligner que cette approche de partenariat a été mise en place dès 1991, dans le cadre d'une première entente entre la municipalité et le réseau de la santé et des services sociaux. Cette recherche de complémentarité caractérise aussi les relations de la Ville avec ses partenaires communautaires. De fait, on peut véritablement parler d'un modèle montréalais, axé sur la concertation, qui suscite d'ailleurs l'intérêt d'observateurs canadiens et étrangers.

Dans ce cadre de concertation, les interventions de la Ville prennent plusieurs formes :

- l'aide aux organismes oeuvrant directement auprès des personnes itinérantes;
- les interventions de sécurité publique et de gestion des espaces publics;
- le soutien à la recherche et au développement d'approches concertées;
- l'aide au développement de logements pour personnes vulnérables.

2.1 L'aide aux organismes

Montréal apporte son soutien à une trentaine d'organismes de première ligne. Ceci représente annuellement plus de 830 000 \$. Douze de ces organismes, dont des refuges, reçoivent une aide financière pour les services d'accueil, de référence et d'accompagnement offerts aux personnes sans-abri. Cette aide, au départ palliative, visait à assurer la continuité de certains services, cruciaux pour les personnes sans-abri, qui étaient – et demeurent – insuffisamment financés par le réseau gouvernemental. Neuf autres organismes sont visés par une aide financière prévue au Contrat de ville liant Montréal et le gouvernement du Québec; ces organismes travaillent auprès des jeunes dans une double perspective de réduction des incivilités et de réinsertion sociale.

Deux arrondissements, soit Ville-Marie et le Plateau Mont-Royal, soutiennent en tout une demi-douzaine d'organismes et d'interventions sur leur territoire. Les projets sont pour la plupart voués à l'animation et aux interventions auprès de jeunes, dans une approche de prévention et de réduction des méfaits et des irritants. Dans l'arrondissement du Sud-Ouest l'émergence de l'itinérance dans le quartier Petite-Bourgogne a incité le milieu communautaire à déposer un projet structurant dans le cadre du programme « Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance » (IPLI) en 2008. De plus, la Table de sécurité urbaine du Sud-Ouest, créée en 2004, a identifié l'itinérance comme étant une des six priorités d'intervention de son plan d'action triennal 2008-2011.

2.2 Les interventions de sécurité publique et de gestion des espaces publics

Des efforts importants sont faits, depuis plusieurs années, pour adapter la réponse policière aux réalités des personnes en situation d'itinérance. Tout en exerçant son rôle de maintien de l'ordre et de contrôle de la criminalité, le Service de police a développé plusieurs initiatives dans une perspective d'aide aux personnes en difficulté. Il s'est également doté d'un plan d'action triennal en matière d'itinérance et de jeunes de la rue.³ En outre, des mécanismes de collaboration ont été instaurés, avec le réseau de la santé, en vue de faciliter l'accès des personnes itinérantes aux services requis par leur état. Parmi ces services, l'équipe multidisciplinaire d'urgence psychosociale (UPS-Justice, créée en 1996 par le CLSC des Faubourgs) se compose de dix agents de relations humaines disponibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Elle intervient auprès de personnes en crise dans l'espace public afin de leur éviter des démêlés judiciaires lors d'interventions policières.

Entrepris en 2005, les travaux du comité tripartite de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ont permis aux différentes parties – Ville (mairie, arrondissement de Ville-Marie, Service de police, Société de Transport de Montréal) – RAPSIM – CDPDJ – de procéder à une analyse commune des causes et des effets des démêlés judiciaires des personnes en situation d'itinérance. Les rencontres, les échanges et les sessions de travail ont contribué à mieux appréhender les réalités et les enjeux reliés à la judiciarisation de ces personnes et d'examiner de plus près les tendances et les pratiques d'émission de constats par le SPVM et la STM. Depuis 2007, un projet-pilote de médiation sociale⁴ contribue à régler des situations conflictuelles et à prévenir leur récurrence. La création, au printemps 2008, du Tribunal en santé mentale et la nomination imminente d'un procureur désigné à la Cour municipale vont aussi dans le sens d'éviter des démêlés judiciaires aux personnes en situation d'itinérance tout en assurant un environnement sécuritaire pour tous. L'adoption prochaine d'un énoncé de principes en matière d'occupation de l'espace public⁵ par le conseil municipal, témoigne de la volonté de la Ville d'aplanir les problèmes de cohabitation.

Enfin, des stratégies locales de prévention de la criminalité, mises en place dans certains arrondissements, comportent des mesures pour faciliter la cohabitation entre les personnes itinérantes et les autres utilisateurs des parcs, espaces publics et équipements récréatifs. Il faut souligner que plusieurs arrondissements enregistrent un accroissement des personnes sans domicile fixe sur leur territoire : outre Ville-Marie, les arrondissements du Plateau Mont-Royal, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Sud-Ouest font maintenant face à ce phénomène. La présence de personnes en situation d'itinérance, à une moindre échelle, est notée dans plusieurs autres arrondissements montréalais.

Ville-Marie s'est ainsi doté d'un plan d'action en sécurité urbaine dans le cadre d'un projet mené en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique. Ce plan, élaboré en concertation avec le milieu, est le fruit d'une démarche et d'un accompagnement structurés. Pour favoriser un climat social serein dans les parcs et autres espaces publics, il inclut notamment la mise en place, l'été, d'une patrouille de cadets à vélo. Le Plateau Mont-Royal a également développé des approches adaptées aux problématiques de son territoire; celles-ci misent sur la concertation, la sensibilisation, l'animation auprès des jeunes de la rue, et des mesures visant le maintien de la propreté des espaces publics (récupération des seringues souillées).

³ Les grandes lignes du plan d'action du SPVM en matière d'itinérance et de jeunes de la rue sont évoquées à l'annexe VIII

⁴ Le projet É.M.U. (Équipe de médiation urbaine)

⁵ L'énoncé de principes en matière d'occupation de l'espace public apparaît à l'annexe VII

2.3 Le soutien à la recherche et au développement d'approches concertées

La Ville de Montréal collabore à certains comités stratégiques, dont le travail permet l'harmonisation des objectifs et des interventions des divers réseaux impliqués auprès des personnes itinérantes. Un survol de ces comités offre un aperçu de la complexité des enjeux «terrains» et de la nécessité de cette concertation :

- Le « Comité d'orientation et de vigie en matière d'occupation des espaces publics et de gestion des incivilités », un comité aviseur à la Ville qui se penche notamment sur les enjeux propres aux zones centrales, regroupe des représentants du Service de police de la Ville de Montréal, de la Direction de la diversité sociale, de l'arrondissement de Ville-Marie, de l'Agence de santé de Montréal et de la Direction de la santé publique; il comprend également des membres tels l'Université de Montréal, le Centre international de prévention de la criminalité, Centraide du Grand Montréal et La Maison du Père.
- Un groupe de travail tripartite animé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a analysé la situation des personnes en situation d'itinérance qui occupent l'espace public, et travaillé à proposer des solutions durables, acceptables par toutes les parties, aux problèmes identifiés dont celui de la judiciarisation. Outre la Commission, les participants au groupe de travail étaient la Ville (dont le SPVM), le Service de surveillance de la Société de transport de Montréal (STM) et les représentants du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM).
- Des liens particulièrement étroits ont été noués avec l'Agence de la santé et des services sociaux, tant pour s'entendre sur des orientations que pour la planification d'actions communes et le suivi de celles-ci. C'est ainsi que la Ville prend part au comité sur les refuges de l'Agence de santé, qui assure le suivi du service d'hébergement d'urgence mis en place l'hiver et, plus généralement, analyse l'évolution de la situation dans les refuges. Dans la foulée, la Ville a collaboré au groupe de travail sur la mise en place d'un lieu de dégrisement sécuritaire, avec le CSSS Jeanne-Mance, l'hôpital Saint-Luc, le Centre Dollard-Cormier, le SPVM, le RAPSIM et Urgences-Santé.
- Enfin, la Ville a été partie prenante de l'élaboration du Plan d'action intersectoriel en itinérance de Montréal 2007-2012, dans le cadre des travaux du Comité de liaison en itinérance. Animé conjointement par l'Agence de Montréal, la Ville et le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), ce comité réunit l'ensemble des acteurs de première ligne qui oeuvrent auprès des personnes sans-abri, mobilisés autour d'un plan d'action commun. Ce plan, qui constitue une pièce maîtresse pour l'harmonisation des interventions en itinérance à Montréal, sera exposé plus en détail au chapitre suivant.

2.4 L'aide au logement des personnes vulnérables

Dans un contexte où les coûts croissants des logements et l'érosion du parc de maisons de chambres rendent de plus en plus difficile l'accès à un logement convenable aux personnes très démunies, la Ville mène une stratégie vigoureuse qui comprend le développement de logements sociaux et abordables, diverses actions pour préserver le parc de maisons de chambres privées ainsi qu'un plan de lutte à l'insalubrité. Ces mesures contribuent à la fois à prévenir l'itinérance et à fournir des solutions durables de réinsertion sociale aux sans-abri.

De 2002 à 2005, des contributions directes de la Ville de 8 M \$, en subventions, cession de terrains à prix réduit, infrastructures, etc., ont permis que 611 logements pour personnes sans-abri ou à risque d'itinérance (22 projets) soient réalisés grâce à des montages financiers qui ont atteint près de 40 M \$ de subventions et de dons d'autres sources, pour une valeur de projets de 62,6 M \$. Les investissements montréalais en habitation, dans le cadre de programmes gouvernementaux à frais partagés, agissent comme levier et permettent de catalyser les contributions financières d'autres bailleurs de fond.

Les efforts se poursuivent en 2006-2009 dans le plan d'action en habitation de la Ville, à la fois pour prévenir l'itinérance et répondre aux besoins des sans-abri. Des contributions de plus de 60 M \$ de toutes sources sont prévues pour atteindre les cibles suivantes :

- 500 logements ou chambres, avec services de soutien, réalisés par des organismes d'habitation à but non lucratif (OBNL), pour personnes sans abri ou vulnérables, dans le cadre du volet 3 du programme AccèsLogis (programme québécois à frais partagés avec la Ville);
- 200 studios ou petits logements, réalisés par des OBNL, visant à accroître l'offre de logements à faible coût pour les personnes seules, grâce au volet 1 du programme AccèsLogis;
- 300 chambres sur le marché privé, dont la remise en état, soutenue notamment par le programme Rénovation Québec (autre programme à frais partagés), contribuera à consolider le parc actuel de maisons de chambres.

L'action de la Ville en matière d'habitation se déploie en étroite collaboration avec de nombreux acteurs communautaires et institutionnels, dont l'Agence de Montréal. Avec cette dernière, des échanges ont permis d'assurer le maillage des programmes d'habitation avec les fonds disponibles pour le soutien communautaire ainsi qu'avec les fonds fédéraux de l'Initiative de partenariat de lutte contre l'itinérance (IPLI et son prédécesseur IPAC), de façon à maximiser le nombre de projets de logements pour sans-abri.

Les résultats de ces efforts soutenus depuis 2002 sont éloquentes. Avec les programmes d'habitation, les grands refuges ont pu concrétiser une stratégie en faveur de solutions durables, et accélérer un «virage-logement» orienté vers la réinsertion sociale des personnes sans domicile fixe. Si l'ouverture des logements a permis de surseoir à l'ouverture de nouvelles places dans les refuges, elle a aussi permis à plusieurs centaines de personnes de s'ancrer dans un environnement favorable et d'amorcer une reprise en main de leur vie.

L'action de la Ville se poursuit. Une intervention particulière est en cours pour assurer le maintien d'une offre adéquate de chambres. Un travail conjoint avec des partenaires du milieu (dont le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal) s'est enclenché au début de l'été pour faire le point sur la situation des maisons de chambres et identifier des bâtiments qui pourraient être rénovés et pris en charge par des organismes communautaires. La collaboration de plusieurs acteurs, dont le gouvernement du Québec, sera requise pour la mise en œuvre de cette intervention.

3. Les besoins prioritaires et les demandes au gouvernement du Québec

Pour la Ville et l'ensemble des acteurs de première ligne, l'intersectorialité est la clé de voûte non seulement d'interventions efficaces auprès des personnes, mais également d'approches concertées susceptibles de prévenir le phénomène de l'itinérance.

Cependant, l'expérience démontre que la mobilisation concertée des partenaires locaux est une condition nécessaire mais insuffisante : sans des orientations gouvernementales claires, sans un cadre de financement stable et adéquat, les acteurs locaux voient constamment leurs projets menacés. Une problématique sociale aux effets aussi délétères que l'itinérance doit faire l'objet d'engagements gouvernementaux de longue portée, se traduisant par des enveloppes budgétaires conséquentes.

À Montréal, chaque matin, la présence de personnes dormant dans les entrées de commerce, dans les espaces publics, sur les parvis d'églises, nous rappelle que les mesures durables de sortie de l'itinérance font encore largement défaut. La présente consultation nous permet de faire le point sur les ressources qui seront nécessaires pour poursuivre et intensifier le travail.

Les objectifs poursuivis

La Ville souscrit aux grands axes du Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012, mis au point avec les partenaires communautaires et institutionnels. Ce plan qui apparaît à l'annexe II établit les objectifs généraux suivants :

- Améliorer les conditions de vie des personnes itinérantes
Ceci comprend le maintien d'un nombre de places suffisant dans les refuges, la création d'un lieu de décompression pour les personnes exclues des refuges, l'accès à un centre de jour et enfin l'amélioration de l'offre d'unités de logements sociaux et la préservation du parc de maisons de chambres privées et publiques.
- Assurer un meilleur accès aux services de santé et aux services sociaux
Ceci concerne tant les services de première ligne que les services spécifiques pour personnes itinérantes âgées, les services d'urgence et de suivi en santé mentale, et les services spécialisés en matière de désintoxication.
- Réduire les problèmes de partage de l'espace public et favoriser l'exercice de la citoyenneté
Ceci implique des stratégies de concertation pour élaborer des projets novateurs de gestion des espaces publics et un ensemble de mesures pour aider la réinsertion sociale des personnes itinérantes (notamment par l'emploi, l'accès aux services juridiques, etc.)

Le Plan identifie le besoin de procéder à un dénombrement et de documenter davantage le phénomène de l'itinérance. Il souligne également la nécessité d'intensifier le partenariat entre les réseaux institutionnels et le réseau communautaire, ce qui demande une consolidation conséquente des ressources des divers réseaux.

Dans la foulée de la publication, par le ministère de la Santé et des Services sociaux, d'un cadre de référence sur l'itinérance, des audiences publiques ont été tenues en mai 2008 par une commission d'élus de la Ville (la Commission permanente du conseil municipal sur le

développement culturel et de la qualité du milieu de vie), pour faire le point sur les stratégies et approches à privilégier. De nombreux intervenants sont venus témoigner de l'importance de poursuivre la mise en œuvre du plan intersectoriel. Les recommandations issues de la consultation⁶, adoptées intégralement par l'Administration municipale, confirment l'appui de la Ville au plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012.

Les demandes de la Ville de Montréal

Dans ce cadre, la Ville de Montréal souhaite porter à l'attention de la Commission des Affaires sociales six éléments structurants qui demandent un appui du gouvernement du Québec. Certaines de ces mesures requièrent une action immédiate.

3.1 Un centre de répit et décompression pour les personnes exclues des refuges

Il n'existe pas, actuellement, de ressource pouvant accueillir les personnes exclues des refuges et qui, souvent, perturbent également l'espace public. Une expérience pilote (L'Échelle), menée en 2005, a donné des résultats probants⁷ mais a dû être interrompue faute de financement. La création d'un centre de répit et de décompression, réclamée par tous les intervenants montréalais, permettrait à la fois de venir en aide efficacement à ces personnes tout en réduisant les problèmes de cohabitation avec le reste de la population. Les retombées positives d'un tel centre dépassent largement ses coûts d'opération.

Budget annuel requis⁸ : 1 M \$
Échéancier : dès 2008

3.2 Le financement adéquat des interventions de première ligne

Les grands refuges manquent cruellement de ressources, en particulier pour assurer l'encadrement des personnes itinérantes. Celles-ci, reléguées à la rue le jour, devraient pouvoir bénéficier de services de suivi. Un tel encadrement pourrait être crucial pour plusieurs «nouveaux» sans-abri afin d'éviter qu'ils ne sombrent dans l'itinérance chronique, une réalité trop souvent observée. D'autre part, les ressources communautaires, auxquelles réfèrent tant les refuges que les établissements publics, doivent elles aussi disposer d'effectifs suffisants et de locaux adéquats. Il sera également nécessaire d'accroître le nombre des équipes de médiation sociale, dont des projets pilotes ont donné des résultats probants. L'action complémentaire de tous ces acteurs est essentielle.

Budgets annuels additionnels requis :
Refuges : 3,7 M \$;
Organismes communautaires : 6 M \$
Projets de médiation sociale : 1,3 M \$
Échéancier : dès 2008

⁶ Les recommandations apparaissent à l'annexe VI.

⁷ Cousineau, M.-M. et al. (2005). *Portrait de clientèle et évaluation d'une ressource : le centre de référence et de décompression "L'Échelle"*. Rapport de recherche. Montréal. Centre international de criminologie comparée et École de criminologie de l'Université de Montréal.

⁸ Les budgets annuels indiqués dans ce chapitre sont des budgets récurrents.

3.3 L'examen critique du rôle des institutions

Une part significative des clientèles des refuges et des jeunes de la rue ont un passé institutionnel. Plusieurs connaissent l'itinérance directement au sortir d'un hébergement en centre psychiatrique, à la fin d'un séjour en milieu carcéral ou, cas hélas trop fréquent chez les jeunes, à la sortie des centres-jeunesse qu'ils doivent quitter au moment où ils atteignent l'âge de 18 ans. Le gouvernement du Québec doit revoir certaines des politiques de ces institutions, en particulier dans les centres-jeunesse. Des ressources devront être investies pour assurer une transition réussie entre ces milieux et la société civile.

Dans un registre connexe, il sera important de revoir divers programmes gouvernementaux, tels les mesures d'aide à l'emploi et à l'employabilité, ainsi que les mécanismes de participation citoyenne (dont le soutien à l'exercice du droit de vote) afin d'identifier les changements qui permettraient de les rendre plus accessibles, ou plus efficaces, pour les personnes vulnérables. Des efforts ont déjà été faits en ce sens et il importe de les poursuivre et de les intensifier. Dans ce domaine comme dans plusieurs autres, l'enjeu sera d'assurer que les projets adaptés aux spécificités de la métropole puissent recevoir l'appui nécessaire.

Échéancier : dès 2008

3.4 Logement : un cadre de financement stable et adéquat

Le maintien d'une offre de logements abordables – tant sociaux, communautaires que privés – constitue un élément important d'une stratégie de prévention ou de réduction de l'itinérance. En particulier, la disponibilité de logements dotés de soutien communautaire est de plus en plus reconnue comme l'assise à une démarche durable de réinsertion sociale. En ce sens, plusieurs villes américaines ont, depuis 2000, mis en place des stratégies dites de «*Housing First*», orientées vers ce type de logement.

En matière d'habitation, la collaboration fructueuse entre la Ville et le gouvernement du Québec doit se poursuivre : la Ville a d'ailleurs à quelques reprises, par des résolutions votées à l'unanimité par le Conseil municipal, réaffirmé l'importance des programmes de logement social et communautaire et d'aide aux interventions de rénovation privées. De tels programmes seront nécessaires, notamment, pour intervenir sur le parc de maisons de chambres, qui s'érode un peu plus chaque année.

- La Ville demande par conséquent que le gouvernement du Québec reconduise et assure le financement stable, adéquat et à long terme, des programmes *AccèsLogis* (logement social et communautaire) et *Rénovation Québec*. Il sera aussi nécessaire que les normes de ces programmes soient ajustées aux réalités montréalaises afin de permettre les interventions dans les zones centrales – où les coûts d'acquisition et de réalisation sont les plus élevés – et sur certains types de bâtiments comme les maisons de chambres.
- La Ville demande également que le gouvernement du Québec poursuive instamment ses démarches auprès du gouvernement du Canada pour que les deux programmes d'habitation fédéraux nécessaires à la Ville de Montréal et à ses partenaires soient reconduits et dotés d'un financement adéquat et à long terme, soit le *Programme d'aide à la remise en état des logements* (PAREL), le programme *Logement abordable*. Comme ces programmes arrivent à terme en mars 2009, il faut obtenir rapidement une

réponse du gouvernement canadien dans ce dossier pour éviter la rupture du financement et l'abandon de projets en cours.

- Enfin, il importe que le gouvernement du Québec dote l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal d'un financement stable, récurrent et à la hauteur des besoins montréalais au chapitre du soutien communautaire et qu'il utilise un indicateur de besoin adéquat, en fonction du nombre de logements sociaux et communautaires, afin d'assurer à Montréal sa juste part des allocations additionnelles attendues du MSSS.

Budgets annuels requis⁹ :

Programme de logement AccèsLogis et programmes complémentaires : 12,5 M \$

Financement du soutien communautaire¹⁰ : 5 M \$

Échéancier : actions immédiates pour éviter la rupture du financement en 2009

3.5 La poursuite de l'Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance

Cette mesure, instituée par le gouvernement canadien en 1999, a permis à la fois le financement de services essentiels et la réalisation de projets à caractère immobilier (notamment en agissant en complémentarité au programme québécois de logement communautaire AccèsLogis). Comme son prédécesseur le programme IPAC (Initiative de partenariats en action communautaire), IPLI est géré par le ministère de la Santé et des Services sociaux, par le biais de ses Agences de santé régionales.

La Ville de Montréal souhaite que le gouvernement du Québec l'appuie dans ses demandes au gouvernement canadien pour obtenir la reconduction à long terme de ce programme névralgique. Par ailleurs, au chapitre de la distribution des fonds de ce programme, Montréal attend du ministère de la Santé et des Services sociaux qu'il établisse, avec les services fédéraux concernés, une base de distribution basée sur des indicateurs de besoin fiables, qui reconnaissent la gravité de la situation de la métropole et prennent en compte le caractère aigu des problèmes auxquels elle fait face.

Budgets annuels requis (sources fédérales)

Initiative de partenariat de lutte à l'itinérance (IPLI) : 21 M\$

Programmes d'habitation : en fonction des ententes cadres en matière d'habitation établies entre les gouvernements du Québec et du Canada

3.6 Le dénombrement des personnes itinérantes et le développement d'indicateurs fiables et pertinents

Si elle n'empêche pas les intervenants de première ligne d'œuvrer sur le terrain, l'absence de données récentes et fiables rend difficile l'évaluation précise des besoins et la planification de stratégies efficaces pour juguler la problématique. Toutefois, les données ne devront pas se limiter au – nécessaire – décompte des utilisateurs de ressources. Il sera crucial de développer des mesures et des indicateurs qui tiennent compte de la sévérité de la situation des

⁹ Les programmes sont à frais partagés entre la Ville et la Société d'habitation du Québec. La somme demandée ici représente la part gouvernementale requise dans ces programmes.

¹⁰ Cette somme de 5 M\$ s'ajoute aux quelque 2 M\$ déjà alloués par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

personnes : par exemple, les cas lourds, tels ceux qui sont signalés à Montréal dans les refuges et dans la rue, requièrent des interventions et des ressources spécifiques et, de ce fait, ne peuvent être amalgamés aux autres types d'itinérance. La présence de clientèles à risque devra aussi être cernée de façon adéquate. Un « observatoire de l'itinérance » devrait permettre de suivre l'évolution réelle de la situation année après année. Montréal offre son entière collaboration au gouvernement du Québec pour la réalisation d'une telle démarche.

Budget requis : à évaluer en collaboration avec les chercheurs concernés.

Échéancier : dès 2009.

**Tableau 1 - Synthèse des demandes financières au gouvernement du Québec
Budgets annuels**

MESURE OU PROGRAMME	BUDGET ANNUEL REQUIS	NOTES
Intervention		
Centre de répit	1,0 M\$	Récurrence requise
Aide additionnelle aux refuges	3,7 M\$	Récurrence requise
Aide additionnelle aux organismes	6,0 M\$	Récurrence requise
Médiation sociale	1,3 M\$	Récurrence requise
<i>Total - intervention</i>	12,0 M\$	
Logement		
Programme AccèsLogis et programmes complémentaires	12,5 M\$	Moyenne projetée par année. Demande de 50 M \$ pour une période de 4 ans (au rythme actuel de réalisation) (Part gouvernementale seulement : n'inclut pas les contributions de sources municipales ou autres)
Soutien communautaire dans les logements sociaux	5 M \$	Récurrence requise; s'ajoute aux sommes déjà accordées par l'Agence de santé de Montréal.
<i>Total - logement</i>	17,5 M\$	
Total – budgets annuels	29,5 M\$	
Note : Le tableau ne comprend pas les sommes ponctuelles qui seront nécessaires pour les fins d'étude et de dénombrement de la population itinérante.		

Tableau 2 - Synthèse des demandes à appuyer auprès du gouvernement fédéral

MESURE OU PROGRAMME	BUDGET ANNUEL
Reconduction de l'Initiative de lutte à l'itinérance (IPLI)	21 M\$
Reconduction des programmes fédéraux d'habitation : <ul style="list-style-type: none"> Programme de remise en état des logements (PAREL) Programme Logement abordable 	Selon les modalités des ententes cadres en matière d'habitation établies entre les gouvernements du Canada (SCHL) et du Québec (SHQ).

4. Conclusion

À l'image du Québec, Montréal est une collectivité construite sur des valeurs d'accueil, d'humanisme, de tolérance et d'inclusion. C'est précisément au nom de ces valeurs que nous ne saurions tolérer le phénomène de l'itinérance. La problématique de l'itinérance ne fait pas que détruire des vies, elle sape également la cohésion des collectivités. Les efforts conjugués de tous les acteurs sont nécessaires pour endiguer ce fléau.

La lutte contre l'itinérance doit devenir une priorité pour le gouvernement du Québec, dans l'intérêt de l'ensemble de la population. Nous demandons aujourd'hui à la Commission de relayer ce message au gouvernement, afin qu'il s'engage dans une véritable politique de lutte à l'itinérance, dotée d'un financement à la hauteur des besoins. Avec cet engagement, et un travail en concertation avec les acteurs de première ligne, nous trouverons collectivement des solutions durables pour aider les personnes à sortir de la rue.

Addenda

Aux pages 12 et 13 (points 3.4 et 3.5), le mémoire de la Ville de Montréal demande l'appui du gouvernement du Québec pour obtenir du gouvernement canadien la reconduction de trois programmes fédéraux, soit le Programme de remise en état des logements (PAREL), le programme Logement abordable, et l'Initiative de partenariat de lutte à l'itinérance (IPLI).

Le 18 septembre dernier, les ministres Monte Solberg et John Baird ont annoncé la reconduction des trois programmes à la hauteur des investissements actuels, et ce, pour cinq ans. Les investissements totaux prévus sont de 1,9 milliard \$ (387,9 M\$ par an).

Cette annonce est bienvenue. L'appui et la vigilance du gouvernement du Québec demeureront cependant nécessaires à deux égards :

- Il sera important d'assurer la mise en œuvre, sans interruption, de ces deux programmes fédéraux d'habitation qui sont gérés sur le territoire québécois par la Société d'habitation du Québec, dans le cadre d'ententes gouvernementales. La Ville de Montréal souhaite également que le gouvernement du Québec poursuive et maintienne ses propres investissements en habitation, dans la foulée de ses réalisations des dernières années.
- Dans le cas de la Stratégie de partenariat de lutte à l'itinérance, plusieurs organismes financés dans ce cadre pourraient connaître une interruption de leurs services et activités au 31 mars prochain si la nouvelle mouture du programme n'est pas mise en opération rapidement. Ainsi, nous demandons au gouvernement du Québec, dont les agences régionales de santé sont associées à la gestion de ce programme, de veiller à éviter une telle éventualité.

Annexe I Synthèse des réponses aux questions de la Commission

Questions 1, 2 et 3 Dénombrement

1. Le manque de données à jour et fiables nuit à la planification des interventions, et constitue un handicap pour Montréal – et par ricochet pour l'ensemble du Québec – lorsque vient le temps d'obtenir une juste part des enveloppes budgétaires fédérales, qui sont attribuées en comparant les besoins des agglomérations urbaines canadiennes. Cette situation a pu être constatée lors des dernières allocations du programme IPLI.

2. Un nouveau dénombrement quantitatif sera nécessaire, mais une réflexion méthodologique s'impose au préalable. Le dénombrement devra également permettre de recueillir des données qualitatives qui, entre autres, sont nécessaires pour distinguer les types d'itinérance et l'acuité des besoins. À cet égard, rendre compte de la complexité et de la diversité des clientèles itinérantes de la métropole pose un important défi. Il sera nécessaire de définir un vocabulaire commun (une typologie), afin de permettre les comparaisons entre régions, et avec le reste du pays. Il est donc prématuré d'établir s'il faut, ou pas, utiliser des critères spécifiques pour chaque région, comme l'évoque la Commission.

3. La Ville de Montréal serait disposée à collaborer à la réalisation d'un dénombrement, et juge important de participer à l'élaboration du cadre méthodologique de cette étude.

Question 4 Itinérance chronique

Le phénomène de l'itinérance chronique a été largement documenté dans plusieurs grandes villes en Amérique du nord. Portland (Oregon), par exemple, a établi que les cas d'itinérance chronique, qui forment là-bas 10 % de la population sans domicile fixe, mobilisent 50 % des ressources s'adressant aux sans-abri. L'enquête de 1997 à Montréal indiquait que la situation était assez semblable dans la métropole; ceci pourrait être vérifié dans le cadre d'un nouveau dénombrement et d'études qualitatives.

À Montréal comme dans les autres villes, l'itinérance chronique est associée à diverses conditions (toxicomanies, problèmes de santé mentale, etc.). Il est clair que ce phénomène de co-morbidité devra faire l'objet d'une attention importante dans la politique gouvernementale. Il faudra également porter une attention soutenue aux jeunes, dont l'itinérance situationnelle (estivale ou autre) peut déboucher sur une situation permanente.

L'offre de logements à faible loyer (logements sociaux et communautaires) figure parmi les moyens à privilégier, et doit être accompagnée de services de soutien au sein même des projets d'habitation. Dans certaines villes, l'implantation de projets d'habitation sans cet encadrement s'est traduite par des problèmes importants (roulement élevé des occupants, conflits, détérioration des lieux, absence de réelle réinsertion). A contrario, les expériences menées depuis 20 ans par des OBNL d'habitation communautaire, notamment à Montréal, ont permis la stabilisation des locataires et de réelles démarches de réinsertion sociale.

Question 5 Populations les plus touchées

De façon générale, les hommes adultes, les jeunes et les personnes des communautés autochtones constituent des groupes importants au sein de la population sans domicile fixe. On observe aussi l'émergence de besoins particuliers chez les personnes âgées itinérantes. Cependant, on note aussi la présence de besoins importants au sein de groupes plus restreints : ainsi, le cas des personnes exclues des refuges. La question de la santé mentale doit par ailleurs être examinée globalement : elle constitue une problématique transversale présente tant parmi les jeunes que les adultes, et prend une acuité particulière chez les femmes itinérantes.

Question 6 Services adaptés aux besoins

Il faudrait privilégier le développement de services de première ligne qui soient en mesure d'assurer la prise en charge des personnes en situation d'itinérance ou susceptibles de le devenir. Ainsi, il est urgent d'accroître la présence de travailleurs de rue et de médiateurs dans les secteurs appropriés. Cette présence devrait couvrir toute la journée (incluant le soir et la nuit), être assurée par des ressources polyvalentes et capables d'intervenir auprès d'un large spectre de clientèles, être de nature non répressive et clairement distinguée des agents de la paix. Davantage de ressources devraient être consacrées à l'augmentation du nombre et à l'amélioration de la polyvalence des travailleurs de rue dans les quartiers sensibles de Montréal. Les services de médiation sociale sont à développer.

Par ailleurs, les efforts de développement de logements sociaux avec soutien communautaire doivent également se poursuivre. Des cibles budgétaires sont établies à cet égard. (Voir le chapitre 3 du mémoire pour un exposé plus détaillé de ces questions).

Question 7 Mesures québécoises ou étrangères donnant des résultats positifs

Le Plan intersectoriel en itinérance comprend plusieurs mesures dont les résultats sont probants, tels le centre de répit et décompression, le logement social avec soutien communautaire, les projets de médiations urbaine. (Voir les détails au chapitre 3).

Question 8 Aide de la DPJ

L'obligation faite aux jeunes de quitter les centres-jeunesse au moment où ils atteignent 18 ans a des impacts sur la problématique de l'itinérance. Ceci interpelle d'abord le ministère de la Santé et des Services sociaux. (Voir à la section 3.3).

Question 9 Croissance de l'itinérance

De nombreux indicateurs confirment l'augmentation et la diversification de l'itinérance depuis une vingtaine d'années. En 1992, la Politique québécoise de la santé et du bien-être (PSBE) reconnaissait l'itinérance comme l'un des plus importants problèmes sociaux au Québec. Par le fait même, plusieurs chercheurs et intervenants se sont intéressés davantage à la question et ont ainsi permis de mieux cerner le phénomène et son évolution :

« La question de l'itinérance fait partie du débat public : elle est en quelque sorte devenue incontournable. Alors qu'au tournant des années 1960 on croyait que le phénomène s'était résorbé, il est réapparu au début des années 1980 et n'a cessé de se développer depuis. La persistance et l'aggravation du phénomène, la diversification des populations touchées et la complexification des problématiques ont tour à tour contribué à en augmenter la visibilité ».¹¹

Question 10 Problèmes liés à la non-réurrence des programmes

Montréal a besoin d'un nouveau programme IPLI permanent qui prendrait le relais du programme actuel et ce, dès le 1^{er} avril 2009. Un programme ponctuel pose le problème de la récurrence des sommes investies notamment au chapitre des services. Un programme permanent aurait pour effet de consolider les organismes d'aide et de leur permettre de consacrer leur énergie à sortir les personnes sans abri du cycle de l'itinérance.

En matière d'habitation, l'enjeu est d'assurer la poursuite, au-delà de 2009, des programmes fédéraux et québécois nécessaires aux interventions de la Ville et de ses partenaires. (Voir la section 3.4) Le non renouvellement du financement aura comme effet de stopper le développement de logements sociaux et communautaires destinés aux clientèles vulnérables ou sans-abri; ceci hypothéquera davantage les perspectives de réinsertion sociale de ces personnes.

L'interruption des programmes, même temporaire, se traduira par la perte de plusieurs projets actuellement en élaboration avec des partenaires du milieu, dont des interventions sur les maisons de chambres. Plusieurs organismes communautaires sont confrontés à des situations précaires qui pourraient les obliger à cesser leurs activités à brève échéance.

Question 11 Besoins de financement les plus urgents

Les priorités de financement sont exposées au chapitre 4 : création d'un centre de répit et de décompression, aide aux refuges et organismes de première ligne, financement du logement social avec soutien communautaire, poursuite du programme IPLI.

Question 12 Critères d'efficacité

En matière d'itinérance, l'évaluation de « l'efficacité » ne saurait se faire par des approches normatives rigides. Il apparaît nettement plus porteur d'établir, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, des cibles collectives.

L'identification de ces cibles, dont l'effet mobilisateur pourrait être important, se fera plus facilement à partir des résultats d'un dénombrement (voir à la section 3.6).

Question 13 Efforts municipaux en matière d'itinérance

Le chapitre 2 présente un survol des efforts de l'Administration montréalaise.

¹¹ ROY, Shirley et Roch HURTUBISE et. al. (2007). L'itinérance en questions. Montréal. Presses de l'Université du Québec. p. 1.

Question 14 Mesures de prévention; logement social avec soutien

Il importe de distinguer deux formes de prévention : la prévention primaire, en amont d'une problématique, et la prévention des récidives. Plusieurs éléments de la politique sociale québécoise peuvent être mis à contribution pour prévenir l'itinérance (prévention primaire), notamment auprès des jeunes (voir notamment à la section 3.3).

Cependant, compte tenu de l'ampleur de la problématique itinérante à Montréal, il est essentiel de prévenir son aggravation par des mesures de « sortie d'itinérance », de prévention de rechutes. En ce sens, les mesures identifiées au chapitre 3 (logement social avec soutien communautaire, aide aux refuges et organismes communautaires faisant de l'accompagnement, etc.) sont des éléments essentiels d'une stratégie globale de prévention.

Question 15 Résultats à viser en matière de réinsertion sociale

En premier lieu, le gouvernement du Québec devrait prévoir un financement approprié et la mise en œuvre de mesures d'atténuation lorsque l'application de ses propres politiques (réorganisation des soins en santé mentale et compressions budgétaires diverses) est susceptible d'aggraver la précarité de personnes en difficulté ou d'engendrer une détérioration significative des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance. Alors pourrions-nous constater une baisse du nombre de personnes qui doivent recourir aux refuges, aux maisons d'hébergement, aux centres de jour, de soir et aux soupes populaires.

Question 16 Besoin d'une politique gouvernementale en itinérance

La Ville et ses partenaires communautaires et institutionnels demandent au gouvernement du Québec de s'engager dans une politique en itinérance qui liera l'ensemble des ministères concernés et sera assortie d'un cadre de financement à la hauteur des besoins. (Voir également le chapitre 3 pour l'exposé des priorités d'action).

Question 17 Axes de la politique gouvernementale en itinérance

Le plan d'action intersectoriel (voir au chapitre 3 ainsi qu'à l'annexe VI) propose des grands axes d'intervention qui pourraient structurer une politique gouvernementale.

Question 18 Structure à créer pour le suivi intersectoriel

La mise en œuvre d'une politique gouvernementale en itinérance devrait se faire dans un cadre budgétaire global pour l'ensemble du Québec, mais la planification et la coordination de la mise en œuvre demandent d'être gérées à l'échelle locale. À Montréal, cette échelle est celle de l'île, qui correspond au territoire de l'Agence de la santé ainsi qu'à celui de la Ville agissant comme instance exécutive de l'Agglomération de Montréal en matière de logement social.

Question 19 Soutien à la concertation

L'engagement de tous les ministères québécois interpellés par l'itinérance est une condition *sine qua non* à la concrétisation des objectifs visés par une politique en cette matière. En favorisant les partenariats locaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux pourrait jouer un rôle de leader pour paver la voie à une intervention mieux concertée. Le comité de liaison en itinérance de Montréal pourrait accompagner le Ministère dans cette démarche. De son côté, la Ville est à mettre sur pied un projet de renforcement de l'expertise locale en collaboration avec une quinzaine de partenaires issus des milieux institutionnel, communautaire et universitaire.

Question 20 Formation des intervenants

Davantage de fonds gouvernementaux devraient être alloués au perfectionnement des intervenants. L'organisation de rencontres d'échanges pourrait être confiée à des groupes institutionnels et communautaires locaux disposés à partager leurs pratiques avec les acteurs du réseau de l'itinérance.

Annexe II – Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012

Projet de plan d'action intersectoriel en itinérance

2007-2012

Comité de liaison en itinérance de Montréal

15 Mai 2007

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	2
1. Contexte	3
2. Rappel du phénomène.....	4
3. Portrait de l'itinérance	5
Caractéristiques.....	5
Types d'itinérance reconnus sur le territoire.....	5
Dénombrement.....	6
La présence autochtone	6
Les jeunes de la rue.....	7
4. Problématiques actuelles et tendances émergentes	7
Problématiques prioritaires	8
Tendances émergentes	8
5. Les enjeux d'ici 2011	8
6. Proposition d'objectifs et d'actions à mettre de l'avant	9
Orientation 6.1 Améliorer les conditions de vie des personnes itinérantes	10
Orientation 6.2 Assurer un meilleur accès aux services de santé et aux services sociaux	11
Orientation 6.3 Prendre des mesures afin de réduire les problèmes de partage de l'espace public et favoriser l'exercice de la citoyenneté.....	12
Orientation 6.4 Mettre à jour nos connaissances dans le domaine de l'itinérance	13
Orientation 6.5 Le partenariat entre les réseaux incluant la consolidation des ressources communautaires / et des services institutionnels pour les SDF	14
Annexes	15
Annexe 1 Liste des membres	16
Annexe 2 Rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	17

PRÉSENTATION

Le dépôt de ce projet de plan d'action intersectoriel en itinérance résulte de travaux menés par le Comité de liaison en itinérance de Montréal. Les partenaires impliqués ont convenu de poursuivre la lutte contre l'itinérance sur l'ensemble du territoire de l'Île de Montréal et de continuer d'apporter des solutions structurantes aux personnes dans le besoin.

Le travail a consisté dans un premier temps à colliger une abondante documentation sur diverses problématiques touchant l'itinérance et à préparer un document-synthèse faisant état des principaux enjeux pouvant mener à des actions intersectorielles d'ici 2012. Par la suite, des entretiens ont été réalisés auprès d'informateurs-clés ciblés, issus des milieux institutionnel, municipal et communautaire, à partir d'une grille d'entrevue destinée à ces informateurs. Ces entretiens ont permis de valider les constats et problématiques émergentes et d'identifier les pistes d'action intersectorielles prioritaires. Un plan d'action a été élaboré dans un deuxième temps sur la base des données recueillies.

Les membres du comité de liaison en itinérance ont été consultés à plusieurs étapes au cours du processus menant au dépôt du présent document.

Ce projet de plan d'action présente les éléments les plus probants de la problématique et identifie des orientations ainsi que des actions pour répondre aux besoins des personnes itinérantes dans la région métropolitaine. Bien que l'ensemble des interventions en cours en itinérance ne soit pas inclus dans ce plan, celles-ci s'inscrivent dans une durée et une continuité qui contribuent à soutenir les actions destinées aux personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

Enfin, cette consultation sur le projet de plan d'action vise à amener les partenaires concernés à convenir des orientations, objectifs et actions à entreprendre d'ici 2012. Elle vise également à permettre à chacun des partenaires de préciser les responsabilités qu'ils comptent assumer dans le cadre de ce plan d'action.

1. Contexte

Les membres du Comité de liaison en itinérance de Montréal (liste en Annexe 1) ont convenu de se doter d'un plan d'action intersectoriel pour les cinq prochaines années. Ce plan d'action s'inscrit dans le contexte de réformes structurelles tant au niveau municipal qu'au niveau du réseau de la santé et des services sociaux. Il vise à assurer une meilleure coordination des interventions à mener pour prévenir et lutter contre l'itinérance et ses effets sur les personnes elles-mêmes et sur leur environnement.

L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, la Ville de Montréal et le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) confirment ainsi leur volonté de poursuivre ensemble l'action intersectorielle entreprise depuis plus d'une décennie auprès des personnes itinérantes selon leurs responsabilités et missions respectives. Voici un bref rappel de leur rôle :

- L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal en lien avec ses établissements contribue à soutenir la prestation des services destinés aux personnes itinérantes par le biais de programmes s'adressant notamment aux jeunes, aux femmes, aux personnes démunies, aux hommes en difficulté. Les services s'adressent également à des personnes itinérantes ou à risque de le devenir qui peuvent présenter des problèmes associés dont des problèmes de santé mentale, de consommation abusive de produits ou substances et de maladies infectieuses. Elle met aussi l'accent sur le développement de services de 1^{ère} ligne dans les établissements concernés. Depuis plusieurs années, le CSSS Jeanne-Mance - CLSC des Faubourgs offre les services d'une clinique pour les jeunes de la rue et dispose d'une équipe d'intervenants socio-sanitaires pour la population itinérante. Plus récemment, l'Agence de Montréal a investi plus d'un million de dollars en financement récurrent pour le soutien communautaire dans la réalisation de nouvelles unités de logement et aussi pour consolider ce soutien dans des unités existantes s'adressant aux personnes itinérantes.
- La Ville de Montréal intervient auprès des personnes itinérantes par le biais de programmes dans les secteurs de l'habitation, de la sécurité publique et du développement social. Ces initiatives visent à favoriser leur réinsertion sociale, à mettre en place des mesures pour prévenir l'errance urbaine et à améliorer les rapports entre les personnes sans-abri, les résidents, les passants et les commerçants. Par exemple, entre janvier 2002 et mai 2005, dans le cadre de l'Opération Solidarité 5000 logements, la Ville de Montréal, à titre de partenaire financier et de mandataire de la SHQ sur le territoire de l'île de Montréal, a soutenu la réalisation de 22 projets résidentiels comportant 611 nouveaux logements pour les personnes itinérantes ou à risque de le devenir. Totalisant des subventions de plus de 47 millions \$, ces projets ont bénéficié d'un financement conjoint provenant des paliers fédéral, provincial et municipal¹. Le Service de police, quant à lui, exerce son rôle de maintien de l'ordre et de contrôle de la criminalité. Les policiers ont le devoir d'intervenir lorsqu'il y a infraction ou qu'un appel leur est acheminé. Depuis nombres d'années, le SPVM s'implique activement à améliorer sa réponse face aux personnes itinérantes. Plusieurs initiatives ont été mises de l'avant, dont des mécanismes de collaboration en vue de faciliter l'accès des personnes itinérantes à des services sociaux et de santé.

¹ Ces projets sont subventionnés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, dont les fonds proviennent des gouvernements du Québec (Société d'habitation du Québec) et du Canada (Société canadienne d'hypothèques et de logement), de la Communauté métropolitaine de Montréal, de l'Agglomération et de la Ville de Montréal.

- Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) est un partenaire majeur depuis plus de trente ans. Il regroupe actuellement plus de 70 organismes intervenant auprès de la population itinérante ou à risque à Montréal. Les principaux secteurs représentés au sein du RAPSIM sont, notamment, les refuges, les maisons d'hébergement, le logement social avec support communautaire, les centres de jour et de soir, le travail de rue et/ou de milieu et d'accompagnement.

Enfin, nous devons souligner les investissements du gouvernement fédéral depuis 2001 dans le cadre du programme d'Initiative de Partenariats en Action Communautaire (IPAC). À ce jour, près de 62 millions de dollars ont été octroyés sur l'île de Montréal pour venir en aide aux sans-abri. Le 19 décembre 2006, le gouvernement Harper annonçait sa nouvelle stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI), dotée d'un budget de 270 millions de dollars sur deux ans. De nouveaux projets pourront vraisemblablement être soumis en vue d'obtenir un soutien financier au cours de l'automne 2007.

2. Rappel sommaire du phénomène

La problématique de l'itinérance mobilise les acteurs sociaux montréalais depuis plusieurs décennies. En 1987, le comité des sans-abri de la Ville de Montréal adoptait la définition suivante de la personne itinérante : «une personne qui n'a pas d'adresse fixe, qui n'a pas l'assurance de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir; à très faible revenu; avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services; avec des problèmes soit de santé mentale, soit d'alcoolisme et/ou de toxicomanie, et/ou désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable²».

En 2001, dans le cadre des travaux de l'Initiative de Partenariats en Action Communautaire (IPAC), le Comité des partenaires complétait cette définition par l'ajout suivant : «...parmi les caractéristiques sociales les plus souvent remarquées dans la population itinérante, on retrouve l'exclusion, l'instabilité permanente et le cumul des problèmes».

Le phénomène de l'itinérance est présent et visible dans plusieurs quartiers centraux. Toutefois, le phénomène est aussi en émergence hors du centre-ville.

² GODLEY, Claudette et. al. (1987). **Vers une politique municipale pour les sans-abri**. Rapport du comité des sans-abri déposé au Conseil municipal de la Ville de Montréal le 13 avril 1987.

3. Portrait de l'itinérance

Caractéristiques :

Il est reconnu que les personnes itinérantes vivent généralement une existence marquée par l'exclusion sociale et la désaffiliation sociale. Elles sont aux prises avec la pauvreté, le chômage, la rareté de logements salubres à prix abordable et la discrimination exercée à l'égard de ces personnes sur le marché locatif. Au plan individuel, leur parcours est ponctué d'histoires de maladie, de violence, de décrochage et d'échecs. Pour les femmes itinérantes, la violence conjugale est souvent un des facteurs ayant contribué à leur situation.

Bien que l'on croise encore souvent «le clochard ou la bag-lady typiques» dans le paysage montréalais, les jeunes de la rue présentent un profil plus diversifié : on croise des jeunes issus des centres jeunesse ou des jeunes laissés-pour-compte, des jeunes provenant d'une région éloignée venus trouver du travail en ville, des jeunes prostitués, des jeunes de banlieue venus passer la fin de semaine au centre-ville, des jeunes utilisateurs de drogues injectables, des jeunes anarchistes en butte contre la société capitaliste.

L'itinérance se diversifie. Les responsables des ressources se retrouvent devant des demandes ou des situations de plus en plus complexes. À titre d'exemple, l'arrivée de jeunes accompagnés de chiens ou l'arrivée de jeunes couples posent des problèmes aux ressources d'hébergement.

Types d'itinérance reconnus sur le territoire :

- L'itinérance situationnelle ou transitoire réfère aux personnes momentanément sans logement alors qu'elles ont généralement un toit.
- L'itinérance épisodique ou cyclique réfère aux personnes qui vont et viennent entre un logement et la rue.
- Enfin, l'itinérance chronique réfère aux personnes qui n'ont pas connu de logement stable depuis une longue période de temps.

Dans le cadre des travaux de l'IPAC, les membres du comité des partenaires ajoutaient que «les personnes itinérantes couvrent maintenant toute la gamme des catégories à la fois plus jeunes et plus vieilles. La clientèle journalière apparaît encore comme une population très masculine malgré une augmentation du nombre de femmes. Les 30-44 ans sont la cohorte la plus nombreuse en hébergement». (plan communautaire 2003).

Dénombrement :

L'exercice de dénombrement le plus récent date de 1998. L'Institut de la statistique du Québec³ affirmait alors que «Montréal comptait 28 214 personnes différentes ayant fréquenté soit un centre d'hébergement (8 253) soit une soupe populaire et un centre de jour; de ce nombre, 12 666 personnes avaient été sans domicile fixe au cours des 12 derniers mois». La nécessité d'actualiser ces données est soulignée par plusieurs partenaires.

Une étude plus récente de Marie-Marthe Cousineau (2005)⁴ concernant les personnes fréquentant les trois refuges pour hommes en saison froide pour la première fois, incluant les quarante unités pour femmes du Pavillon Patricia Mackenzie, présente des données intéressantes : 697 nouvelles personnes différentes ont été recensées durant la période du 15 décembre 2003 au 15 avril 2004. Le manque de logement est la principale raison invoquée pour justifier la fréquentation des refuges. Plus récemment, le rapport annuel de la Mission Old Brewery faisait mention d'un nombre total de 1 264 nouveaux clients pour l'année 2005-2006.

Les différents visages de l'itinérance :

L'itinérance touche encore majoritairement les hommes bien que l'on constate une plus grande représentation de femmes. Globalement, la moyenne d'âge diminue et les jeunes de 16-17 ans sont davantage à risque. L'itinérance se compose également de personnes provenant de groupes ethnoculturels ce qui reflète la réalité urbaine actuelle.

L'itinérance chronique est fréquente et rend le phénomène encore plus visible. Les problèmes sont de plus en plus complexes, avec une combinaison de problématiques toujours plus large : violence, problèmes de santé physique et mentale, troubles envahissants du développement et déficience intellectuelle, sur-médication, alcoolisme et polytoxicomanie, prostitution, jeu compulsif, isolement, solitude.

Parmi les tendances en émergence, on remarque :

La présence autochtone :

Le phénomène de l'itinérance des personnes autochtones est de plus en plus visible à Montréal. L'ensemble des partenaires convient qu'on ne peut recourir qu'aux modes d'interventions usuels avec les membres des Premières Nations et qu'il y a beaucoup à faire, entre autres, au niveau des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie et de logement. Une réflexion doit être amorcée sur les approches les plus adaptées au regard des expériences acquises avec cette population.

³ Fournier, L., Chevalier, S., Ostoj, M. et Caulet, M. (1998). **Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec – 1996-97 : 2-Montréal : premiers résultats.** Rapport de recherche. Santé Québec.

⁴ Cousineau, M.-M., Courchesne, A., Matton-Laquerre, V. et Jastremski, M. (2005). **Portrait de la clientèle fréquentant les refuges pour itinérants en saison froide.** Rapport de recherche. Montréal. Centre international de criminologie comparée.

Dans un document produit en 2002⁵, le Centre d'amitié autochtone de Montréal affirme que l'exclusion et la ségrégation sont le lot des Montréalais membres des Premières Nations, Inuits et Métis. Des barrières culturelles, linguistiques et des critères administratifs ne tenant pas compte des particularités culturelles freineraient ces personnes dans la quête de services.

Les jeunes en situation d'itinérance :

Montréal constitue un pôle d'attraction important, notamment pour les jeunes de la rue en provenance des régions et de l'extérieur du Québec. À ces visiteurs, dont le nombre augmente l'été venu, se joignent des jeunes montréalais en rupture avec diverses institutions ou aux prises avec la précarité résidentielle. Selon l'étude de Céline Bellot⁶ en 2003 «...l'explosion estivale du nombre de ces jeunes ne doit pas nous faire croire que l'errance estivale est très différente de l'expérience annuelle de la rue. Le caractère saisonnier de cette figure renvoie davantage à la visibilité du phénomène qu'à des différences particulières entre les jeunes présents durant l'été dans la rue ou durant toute l'année. Pour autant, la quête de soi se réalise dans des expériences différentes. C'est pourquoi, il importe d'accompagner cette errance estivale pour prévenir sa chronicité». (p. 13).

Ces jeunes fréquentent la rue pour y faire des apprentissages avec leurs pairs et pour se réaliser en dehors des milieux traditionnels d'insertion sociale. Plusieurs d'entre eux sont particulièrement vulnérables du fait de leur faible niveau de scolarité, de leurs difficultés d'insertion socioprofessionnelle, de leur isolement, du manque de ressources et de problèmes de santé découlant de leur mode de vie précaire. Ils constituent des cibles pour les gangs de rue, le crime organisé, les souteneurs et les trafiquants de drogue. Leur présence pose divers problèmes dont celui du partage de l'espace public et de la judiciarisation qu'entraîne l'émission des contraventions. En outre, les risques reliés à certains comportements inadéquats et/ou à la consommation de substances illicites chez ces jeunes peuvent avoir des effets dévastateurs sur leur santé et leur parcours de vie. (voir travaux de recherche de Élyse Roy, DSP⁷).

4. Problématiques prioritaires et tendances émergentes :

Les problématiques les plus souvent mentionnées, au regard des populations itinérantes masculine et féminine tant dans les travaux de recherche que par les intervenants-clés, sont :

⁵ Homelessness Among Montreal's First Nation, Inuit and Métis, A summary Report of Findings, Native Friendship Centre of Montreal, June 2002.

⁶ Bellot, C. et Goulet, M. (2003). **Les besoins en logement des jeunes en situation de rue**. Montréal. Rapport de recherche. Ville de Montréal.

⁷ Roy, É et al. (1998). **Étude de cohorte sur l'infection au VIH chez les jeunes de la rue de Montréal**. Rapport d'étape numéro 1. Direction de la Santé publique.

Roy, É et al. (2001). **Étude de cohorte sur l'infection au VIH chez les jeunes de la rue de Montréal**. Rapport d'étape numéro 2. Direction de la Santé publique.

Roy, É et al. (2002). **L'initiation et les pratiques d'injection chez les jeunes utilisateurs de drogues injectables de Montréal**. Rapport final. Direction de la Santé publique.

Problématiques prioritaires

- L'accès à l'hébergement d'urgence demeure fragile et il y a pénurie de ressources pour les personnes exclues des refuges. La population masculine est encore celle qui est la plus visible chaque jour.
- La production annuelle de nouveaux logements sociaux avec soutien communautaire doit être planifiée pour offrir une réelle opportunité de réinsertion sociale et prévenir l'engorgement des refuges. De plus, le financement récurrent du soutien communautaire dans les OSBL d'habitation existants doit être consolidé.
- La diminution du parc privé de maisons de chambres se poursuit.
- L'accès aux services d'urgence en milieu hospitalier demeure problématique; l'accès aux soins et aux suivis l'est également. Les cas de co-morbidité et de double-diagnostic sont plus fréquents.
- Les personnes souffrant de problèmes de santé mentale obtiennent difficilement le niveau de services requis par leur état.
- Les problèmes reliés à la consommation et au jeu sont importants.
- La cohabitation entre les différents groupes de citoyens (personnes itinérantes, jeunes de la rue, commerçants, résidents, etc.) crée des tensions dans certains secteurs de la ville. De plus, l'espace public non-sécuritaire et intolérant représente un risque supplémentaire pour les femmes sans-abri.
- Les problèmes reliés à la judiciarisation des personnes itinérantes et des jeunes de la rue nécessitent différentes actions.
- L'offre de formation et/ou d'information des intervenants oeuvrant auprès des personnes itinérantes devrait être optimisée.
- Le phénomène de l'itinérance serait encore en croissance, selon de nombreux intervenants ; toutefois, nous ne disposons pas de données à jour permettant d'avoir un portrait bien documenté de la situation (nombre/profils/caractéristiques).

Tendances émergentes :

- Le rajeunissement de la population itinérante ou à risque.
- La présence grandissante de personnes de la communauté autochtone.
- Le vieillissement de la population itinérante et les problèmes sociaux-sanitaires qui y sont reliés.

5. Les enjeux d'ici 2012

Des investissements importants ont été consentis dans divers secteurs pour venir en aide aux personnes itinérantes, notamment, en ce qui concerne l'assistance matérielle, l'hébergement-dépannage et la réinsertion, le travail de rue et l'accompagnement, la santé, le logement avec soutien communautaire. Malgré cela, le phénomène persiste et prend même de l'ampleur. Les mécanismes et les causes multiples conduisant à l'itinérance sont toujours à l'œuvre : rareté du logement abordable et salubre ainsi que discrimination dans l'accès au marché locatif, toxicomanie, problèmes de santé mentale, marché de l'emploi difficile pour les personnes non qualifiées etc. De plus, il y a une augmentation du nombre de personnes provenant du milieu carcéral qui se présentent dans les refuges et de personnes affichant un comportement violent.

Ainsi, les partenaires en itinérance conviennent de se donner un plan dans le but d'identifier des actions afin de :

- prévenir les risques de fragilisation de personnes susceptibles de se retrouver à la rue et de proposer des voies de sorties véritables.
- continuer à favoriser des réponses structurantes et à long terme pour contrer le syndrome de la porte tournante, l'instabilité et la marginalisation.
- renforcer le partenariat entre les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les ressources communautaires en itinérance.
- assurer un meilleur accès et un suivi plus approprié de cette population au sein du réseau de la santé et des services sociaux.
- favoriser les mécanismes de concertation et de collaboration avec le Service de police en vue de limiter, lorsque c'est possible, le recours à des mesures de judiciarisation.
- maintenir des conditions favorisant une cohabitation harmonieuse entre les citoyens.
- développer et soutenir l'action communautaire auprès des personnes itinérantes.
- mettre à jour les données et les informations socio-démographiques reliées au profil et aux caractéristiques des personnes itinérantes.

Sur cette base, cinq grandes orientations sont retenues dans la perspective de redonner du pouvoir aux personnes, soit :

- L'amélioration des conditions de vie des personnes itinérantes.
- L'accès aux services de santé et aux services sociaux.
- La réduction des problèmes de partage de l'espace public et le renforcement de l'exercice de la citoyenneté.
- La mise à jour des connaissances dans le domaine de l'itinérance.
- Le partenariat entre les réseaux institutionnels et le réseau communautaire qui implique notamment, une consolidation des ressources des divers réseaux.

6. Proposition d'objectifs et d'actions

Cette dernière partie vise à faire ressortir les principaux éléments sur lesquels devraient se concentrer l'action des différents partenaires au cours des 5 prochaines années. Ainsi, pour chacune des orientations générales mises de l'avant, des objectifs, des actions spécifiques à mener ainsi que les résultats attendus sont proposés. De plus, les actions retenues et les résultats attendus devront faire l'objet d'un suivi annuel. Le but, à cette étape-ci, est de valider auprès des différents partenaires l'analyse faite, les propositions d'actions mises de l'avant ainsi que l'engagement possible de chacun et ce, afin de dégager un consensus sur le plan d'action qui sera retenu.

6.1 Améliorer les conditions de vie des personnes itinérantes : des réponses aux besoins de base

Objectifs	Actions visées	Partenaires potentiels : responsable et collaborateur	Résultats attendus	Échéancier proposé
Maintenir des lieux sécuritaires pour combler les besoins de base chaque jour/année à toutes personnes sans-abri.	Maintenir un nombre suffisant de places en refuge d'urgence à bas seuil, selon l'évaluation des besoins des personnes et des couples, s'il y a lieu (H-F). Prévoir le financement requis à la mission globale des organismes offrant ces services.	Partenaires communautaires en collaboration avec l'Agence/Ville de Montréal-Direction de la diversité sociale.	Réponses selon les besoins	En continu.
Offrir un lieu de répit/décompression aux personnes exclues des ressources/services d'urgence, pour hommes et pour femmes.	Définir un projet et mettre en place une ressource appropriée en tenant compte du projet expérimental de l'Échelle (cf. rapport de recherche M.-M. Cousineau).	Agence-CSSS/ Ville de Montréal-Direction de la diversité sociale et arrondissement Ville-Marie/ organismes communautaires.	Ajout d'un lieu adapté pour les personnes itinérantes ayant besoin d'un répit.	2007-2008
Améliorer l'offre d'unités de logements sociaux avec soutien communautaire.	Développer des projets d'habitation présentés dans le cadre des programmations annuelles Accès-Logis (volet 3). Assurer le financement du soutien communautaire en logement social dans les nouveaux projets ciblés et dans ceux existants.	Organismes communautaires promoteurs de projets d'habitation-Ville de Montréal/Direction de projets – logement social et abordable – Gouvernements concernés Agence de la santé et des services sociaux/CSSS concernés.	Accueillir 10 % de projets pour les clientèles vulnérables à l'intérieur du programme de la ville.	Phase 1 : 2007-2008 Phase 2 : à préciser* En fonction de la révision de programmes en cours à la SHQ et des programmes subséquents.
Favoriser le maintien de maisons de chambres privées ou publiques et assurer des conditions de logement adéquates aux locataires.	Mise en œuvre du Cadre d'intervention sur les maisons de chambre en priorisant le maintien de la vocation des maisons de chambres, la socialisation et l'application du code du logement.	Ville de Montréal/Direction de projets – logement social et abordable et arrondissements Propriétaires de maisons de chambres, groupes communautaires.	Mise aux normes et amélioration des conditions de logement dans les maisons de chambres. Nombre visé : 200 chambres et studios.	Selon les disponibilités budgétaires des programmes de rénovation de la SHQ.
Donner accès à un centre de jour à la population itinérante masculine.	Identifier un/des projets offrant les services requis pour un centre de jour, comme alternative à la rue, aux personnes de plus de 30 ans. Renforcer l'accompagnement pour les personnes les plus vulnérables.	Agence-CSSS/organismes communautaires/ Ville de Montréal-Direction de la diversité sociale.	À déterminer avec les partenaires concernés.	2007

6.2 Assurer un meilleur accès aux services de santé et aux services sociaux : le bon service à la bonne place

Objectifs	Actions visées	Partenaires potentiels : responsable et collaborateur	Résultats attendus	Échéancier proposé
S'assurer d'une offre générale de services de 1ère ligne pour les personnes itinérantes ou à risque de le devenir sur les territoires concernés.	Identifier et assurer le développement des services les plus appropriés, y compris des services psychologiques, en vue de prévenir la détérioration de l'état de santé des personnes itinérantes en situation d'itinérance.	Urgences des CH. CSSS. CJ, RAMQ. les organismes communautaires.		2007
Prévoir une ressource spécifique pour les personnes itinérantes âgées ou aux prises avec de sérieux handicaps physiques et/ou mentaux et ayant besoin de soins spécialisés à long terme, pour les hommes et pour les femmes.	Identifier un/des établissements du réseau de la santé et des services sociaux en mesure d'offrir des unités spécifiques pour les personnes dans le besoin. Déterminer le nombre de places nécessaires.	CSSS /Agence.	Offre selon le nombre de places nécessaires.	En continu
Améliorer l'accès aux services dans les urgences des CH et dans le suivi des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale.	Revoir la liste de répartition des malades psychiatriques (identification des hôpitaux de référence par période) Définir des protocoles de collaboration avec les CSSS des territoires et les autres établissements concernés pour le suivi. Faire la liaison avec le Plan d'action régional en santé mentale.	Quelques hôpitaux devraient être ciblés. Agence-CSSS-CH-CHSP/organismes communautaires.	Meilleur accès aux urgences. Amélioration de la qualité des soins et du suivi.	2007
Assurer l'accès à des services spécialisés pour les personnes itinérantes aux prises avec de graves problèmes d'intoxication.	Évaluer le nombre requis de places pour des services d'accueil, de soins et de dégrisement, dans la ressource la plus appropriée en tenant compte, entre autres, des besoins spécifiques des femmes.	Agence-CSSS-CR Organismes communautaires.	Augmentation du nombre de places offertes.	2007

6.3 Prendre des mesures afin de réduire les problèmes de partage de l'espace public et favoriser l'exercice de la citoyenneté : une place dans la cité

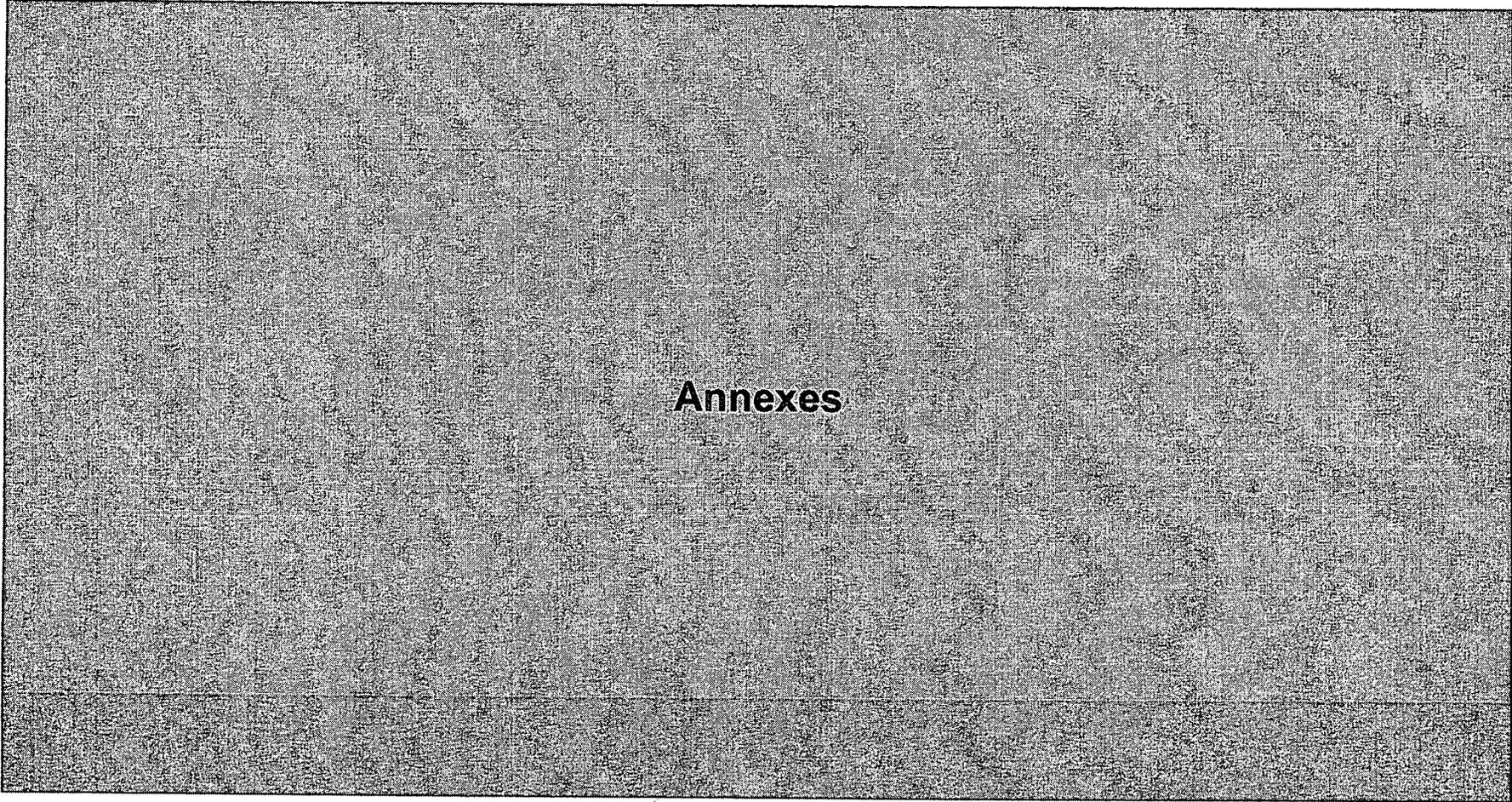
Objectifs	Actions visées	Partenaires potentiels : responsable et collaborateur	Résultats attendus	Échéancier proposé
Favoriser des stratégies de concertation avec les partenaires concernés	Mise en œuvre des recommandations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) * voir annexe 2.	Ville de Montréal - Direction de la diversité sociale, Arrondissement de Ville-Marie et SPVM/Agence/organismes communautaires/Comité de liaison /Partenaires privés. * voir annexe 2.		2007-2008
Convenir d'un usage équitable de l'espace public dans le respect de tous les citoyens là où le besoin se fait sentir.	Répertorier les interventions positives réalisées dans d'autres villes et élaborer des projets novateurs en matière de gestion de l'espace public. Ex. : Place de la Paix.	Ville de Montréal- Direction de la diversité sociale, SPVM et Arrondissements/ Agence/ Organismes communautaires.	Diminution des tensions dans l'espace public.	2007-2012
Développer des approches et des pratiques juridiques adaptées aux réalités de l'itinérance afin de faciliter la réinsertion sociale et de réduire la judiciarisation.	À préciser.	Ville et autres partenaires.		
Faciliter l'accès aux services juridiques pour les SDF qui en ont besoin.	Soutien individuel pour les démarches juridiques (clinique juridique). Formation appropriée des intervenants.	Organismes communautaires concernés/RAPSIM. Ministère de la justice. Services d'aide juridique. Procureur désigné.	Réduire ou éviter la judiciarisation.	En continu
Accroître l'accessibilité à des installations sanitaires publiques et l'accès à l'eau potable lorsque requis.	Identifier des lieux existants et mettre en place de nouvelles installations.	Ville de Montréal-Arr. Ville-Marie et du Plateau Mont-Royal / DSP/organismes communautaires.	Augmentation du nombre d'installations sanitaires publiques.	2007
Améliorer l'accessibilité aux programmes d'insertion en emploi.	Développement de partenariats.	C.L.E. / Organismes communautaires.	Adaptation des programmes aux besoins.	2008
Favoriser l'exercice du droit de vote.	Favoriser l'inscription des personnes itinérantes et la récolte des votes.	Ville de Montréal-Direction de la diversité sociale, Organismes communautaires.		

6.4 Mettre à jour nos connaissances dans le domaine de l'itinérance : ici et maintenant

Objectifs	Actions visées	Partenaires potentiels : responsable et collaborateur	Résultats attendus	Échéancier proposé
Avoir une meilleure connaissance de la population itinérante sur le territoire au regard des paramètres suivants : population chronique, population transitoire, adulte incluant les populations issues de l'immigration, les jeunes de la rue, les familles, les populations autochtones, en intégrant l'analyse différenciée selon les sexes.	Développer un projet de recherche permettant d'obtenir une meilleure lecture de l'information sur les personnes itinérantes ou à risque de le devenir ainsi que sur les services disponibles.	Agence/Ville de Montréal - Direction de la diversité sociale -Arrondissement de Ville-Marie /Organismes communautaires.	Avoir un portrait à jour.	2008-2009
Identifier les situations/problèmes pouvant comporter des facteurs de risque importants pour la population itinérante.	Mettre en place un lieu de vigie (comité de liaison) pour l'identification de situations requérant une attention et des interventions particulières : ex : les jeunes 16-17 ans Identifier des portes d'entrée pouvant mener des personnes à la rue Prévoir des plans d'actions appropriés.	Ville de Montréal- Direction de la diversité sociale / Agence-CSSS/ Organismes communautaires/SPVM Agence/Ville de Montréal - Direction de la diversité sociale /Organismes communautaires/Centres jeunesse/Centres de détention.	Mesurer les impacts sur les populations en situation d'itinérance.	En continu

6.5 Le partenariat entre les réseaux incluant la consolidation des ressources communautaires / et des services institutionnels pour les SDF : travailler ensemble

Objectifs	Actions visées	Partenaires potentiels : responsable et collaborateur	Résultats attendus	Echéancier proposé
Identifier les besoins prioritaires et assurer le financement requis pour le maintien et le développement des services en itinérance.	À définir avec l'ensemble des partenaires. (pour l'Agence : référer au cadre de partenariat entre les établissements et les organismes communautaires de janv. 2005) .	Agence/CSSS/Ville/autres bailleurs	À préciser	En continu
Assurer une formation adéquate aux intervenants communautaires et institutionnels s'adressant à cette population.	Rencontres d'information/ formation Ex. : la violence en itinérance	Agence/CSSS Jeanne-Mance/Ville- Direction de la diversité sociale/RAPSIM.		



Annexes

Annexe 1

Liste des membres du comité de liaison en itinérance de Montréal ayant contribué aux travaux.

Monsieur Jacques Boivin Coordonnateur/conseiller en développement de l'habitation Direction de projets - logement social et abordable - Ville de Montréal	Madame France Labelle Directrice Refuge des jeunes de Montréal
Madame Suzanne Carrière Directrice des services spécifiques CSSS Jeanne-Mance - CLSC des Faubourgs	Monsieur Guy Lacroix Conseiller en développement communautaire Direction de la diversité sociale - Ville de Montréal
Madame Toni Cochand Directrice générale Le Bon Dieu dans la rue	Madame Isabelle Landry Agent socio-communautaire SPVM, poste de quartier 21
Lise Corbin Conseillère à la Direction réseau-est Agence de la santé et des services sociaux de Montréal	Madame Claudine Laurin Directrice générale Fédération des OSBL d'habitation de Montréal
Monsieur Yvon Couillard Directeur Groupe d'entraide à l'intention des personnes toxicomanes séropositives et itinérantes	Madame Geneviève Lefebvre Chef de service - Programme itinérance Centre Dollard-Cormier
Madame Micheline Cyr Directrice Auberge Madeleine	Madame Sabrina Lemeltier Directrice Plein Milieu
Madame Sylvie Desbiens Infirmière Équipe mobile URHESS - CHUM	Monsieur Yann Morrisseau Curateur délégué Le Curateur public du Québec
Madame Norma Drolet Conseillère à la Coordination des dossiers régionaux Agence de la santé et des services sociaux de Montréal	Monsieur Luis Osorio Directeur Armée du Salut
Monsieur Pierre Gaudreau Coordonnateur Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal	Madame Johanne Ouimet Chef de l'administration des programmes Itinérance, VIH-Sida et clinique IVG CSSS Jeanne-Mance - CLSC des Faubourgs
Madame Marie Germain Directrice Centre Service Canada	Monsieur James Hughes Directeur général Old Brewery Mission

Annexe 2

Rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Recommandations	Partenaires
<p>Étude des moyens alternatifs à la remise de contraventions à des personnes itinérantes ou à leur incarcération, tout en préservant l'harmonie sociale.</p> <p>Création d'une clinique juridique mobile.</p> <p>Accompagnement des personnes itinérantes à travers les différentes étapes du processus judiciaire.</p> <p>Nomination d'un procureur désigné à la Cour municipale.</p>	<p>Comité de travail spécifique piloté par la CDPDJ / Ville de Montréal – Direction de la diversité sociale, Arrondissement de Ville-Marie, STM et SPVM / RAPSIM / Organismes communautaires concernés / Ministère de la justice.</p>
<p>Recherche d'alternative à la remise de constats d'infraction à des personnes itinérantes dans le métro.</p>	<p>Table de travail distincte pilotée par la CDPDJ / Ville de Montréal – Direction de la diversité sociale, Arrondissement de Ville-Marie, STM et SPVM / RAPSIM.</p>
<p>Mise en œuvre d'un projet de médiation sociale qui définira les possibilités et moyens d'interventions préventives visant à éviter les incidents et à favoriser la cohabitation pacifique de tous dans l'espace public, en donnant aux policiers qui répondent à des plaintes d'autres outils que la contravention.</p>	<p>CDPDJ / Ville de Montréal – Direction de la diversité sociale, Arrondissement de Ville-Marie, STM et SPVM / RAPSIM.</p>
<p>Analyse de la réglementation municipale pertinente aux contraventions émises à l'encontre de personnes itinérantes pour en mieux comprendre les interprétations et son application.</p>	<p>CDPDJ / Ville de Montréal – Direction de la diversité sociale, Arrondissement de Ville-Marie, STM et SPVM / RAPSIM.</p>
<p>Informier davantage la population sur les situations qui, selon l'interprétation que fait la Ville de Montréal de la réglementation municipale, constituent ou non des infractions.</p>	<p>Ville de Montréal – Direction de la diversité sociale, Arrondissement de Ville-Marie, STM et SPVM .</p>

Annexe III - Ressources d'hébergement pour sans-abri à Montréal

Nom de l'organisme	1. Nombre de places destinées aux hommes	
	Dépannage *	Séjours de moyenne et longue durée**
Mission Old Brewery (OBM)	237 lits dans les trois dortoirs du pavillon Webster situé au 915 rue Clark	<ul style="list-style-type: none"> • 72 résidences transitionnelles (résidants) – Programme « L'Escale » (Pavillon Webster) • 39 lits pour réservés aux participants au programme « L'Étape » (Pavillon Webster) • 42 chambres privées à la Maison Roger-Beaulieu située au 6400 rue Saint-Urbain • 30 chambres privées au pavillon Marcelle et Jean Coutu, 7 rue Saint-Antoine • 5 lits pour hommes aux prises avec des doubles problématiques à la Maison Claude-Laramée en partenariat avec l'Hôpital Douglas
Mission Bon Accueil (MBA)	145 lits dans les cinq dortoirs du pavillon Macaulay situé au 1490 rue Saint-Antoine ouest dont 5 lits adaptés pour personnes à mobilité réduite 35 lits supplémentaires du 19 décembre 2007 au 31 mars 2008	<ul style="list-style-type: none"> • 50 logements avec soutien communautaire situés au 606 rue de Courcelle (Résidences Bon Accueil) pour des séjours de 1 à 2 ans • 40 lits pour des séjours de 3 à 5 mois
La Maison du Père	150 lits dans le refuge du 550, boul. René-Lévesque Est	<ul style="list-style-type: none"> • 40 chambres privées en réinsertion sociale • 76 chambres à la résidence J.A. DeSève • 20 studios de réinsertion sociale
Autres ressources		<ul style="list-style-type: none"> • Environ 200 places d'hébergement développées par des ressources comme l'Accueil Bonneau. **
Total	567 places d'urgence	~ 600 places de moyenne et longue durée

* Dépannage : les usagers doivent renouveler leur inscription à tous les soirs

** Ces 200 places n'incluent pas les chambres et logements dits « permanents » offerts par des organismes à but non lucratif (OBNL) d'habitation.

Annexe III – Ressources d'hébergement pour sans-abri à Montréal (suite)

Nom de l'organisme	2. Nombre de places destinées aux femmes	
	Dépannage	Séjours de moyenne et longue durée
Mission Old Brewery	36 lits au pavillon Patricia-Mackenzie situé au 1301 boul. De Maisonneuve	<ul style="list-style-type: none"> • 38 lits dans les résidences transitionnelles dont 8 lits pour le projet « L'Étape » • 5 lits pour femmes aux prises avec des doubles problématiques à la Maison Claude-Laramée en partenariat avec l'Hôpital Douglas
Le Chaînon	16 places : 12 lits en dortoir et 4 lits en salon au 4373 avenue de l'Esplanade	<ul style="list-style-type: none"> • 32 lits
L'Auberge Madeleine	Selon la disponibilité des lits de moyenne et longue durée au 1313 rue Wolfe	<ul style="list-style-type: none"> • 19 lits
La rue des Femmes de Montréal / Herstreet	6 places : 3 fauteuils de style « Lazy-boy » et 3 lits de camp pouvant accommoder des femmes le temps d'une nuit au 1050 rue Jeanne-Mance	<ul style="list-style-type: none"> • 20 chambres à la Maison Olga • 13 studios avec soutien communautaire au Centre Dahlia, voisin de la rue des Femmes, pour les femmes ayant déjà effectué un séjour à la Maison Olga
L'abri d'espoir / Shelter of hope de L'Armée du Salut	Plus ou moins 5 places, en fonction de la disponibilité des lits de moyenne et de longue durée installés dans les locaux de l'Armée du Salut au 2000 rue Notre-Dame ouest	<ul style="list-style-type: none"> • 30 lits destinés à des femmes âgées de 18 ans ou plus pour un séjour de 3 mois • 12 lits destinés à des femmes âgées de 18 ans ou plus pour un séjour d'un an • 15 lits destinés aux enfants dont les mères participent au programme mère-enfant pour un séjour de 3 à 7 mois
La fondation du refuge pour femmes Chez Doris	Un dortoir ouvert durant la journée au 1430 rue Chomedey permet aux femmes de récupérer le temps d'une sieste	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
Total	63 places d'urgence (de base)	184 places de moyenne et longue durée

Note : Ce nombre relativement restreint de places s'adresse spécifiquement aux femmes itinérantes. Toutefois, Montréal compte également 500 lits d'urgence dans des ressources pour femmes victimes de violence.

Annexe III – Ressources d'hébergement pour sans-abri à Montréal (suite)

Nom de l'organisme	3. Nombre de places destinées aux personnes autochtones	
	Dépannage*	Séjours de moyenne et longue durée
Le Foyer pour femmes autochtones de Montréal / Native women's shelter	Selon la disponibilité des lits de moyenne et longue durée (<i>adresse confidentielle</i>)	16 lits destinés aux femmes accompagnées d'enfants
Les Projets autochtones du Québec	14 lits en dortoir disponibles, 7 nuits / semaine pour hommes et femmes au 90 rue de la Gauchetière Est, dont un lit réservé au Service d'hébergement d'urgence (inter-refuges)	Aucun
Total	14 places d'urgence (de base)	

Nom de l'organisme	4. Nombre de places destinées aux jeunes	
	Dépannage*	Séjours de moyenne et longue durée
Le Refuge des jeunes de Montréal	45 lits en dortoir destinés à des jeunes hommes de 17 à 24 ans au 3767 rue Berri	12 logements supervisés destinés à des jeunes hommes rue Ontario
Passages	2 lits réservés à des jeunes femmes de 18 à 30 ans (<i>adresse confidentielle</i>)	12 lits
Le Bunker	20 lits pour des jeunes filles ou des jeunes hommes de 12 à 19 ans (<i>adresse confidentielle</i>)	Aucun
En Marge 12-17	2 lits en chambres individuelles destinés à des jeunes filles ou des jeunes hommes d'âge mineur pour un séjour d'une à trois nuits au 1278 rue Saint-Christophe	4 lits en chambres individuelles, destinés à des jeunes filles ou des jeunes hommes d'âge mineur pour un séjour de un à trois mois
Total	69 places d'urgence	28 places de moyenne et longue durée

* Dépannage : les usagers doivent renouveler leur inscription à tous les soirs

Annexe IV - Fréquentation des refuges montréalais – Hiver 2007-2008

1. Ressources pour hommes (tableau 1 de 3)

Date	Old Brewery Mission (OBM) (237 places) Hommes	Maison du Père (150 places) Hommes	Mission Bon Accueil (MBA) (145 places) Hommes	Total des places pour hommes (532 places)	Mission Bon Accueil (MBA) (35 places d'appoint) Hommes	Places totales pour hommes incluant les places d'appoint de MBA (532 + 35 = 567)	Température
16 déc. 2007	224	146	122	492	18	510	-15,7
17 déc. 2007	231	137	127	495	19	514	-16
18 déc. 2007	224	135	147	506	11	517	-17,5
19 déc. 2007	216	127	148	491	7	498	-11,8
20 déc. 2007	210	123	129	462	0	462	-8,6
21 déc. 2007	214	144	105	463	0	463	-6,8
22 déc. 2007	213	148	100	461	1	462	-2,9
23 déc. 2007	220	149	100	469	2	471	0,9
24 déc. 2007	198	150	107	455	0	455	-4,3
25 déc. 2007	207	144	108	459	2	461	-0,9
26 déc. 2007	197	149	107	453	1	454	-0,5
27 déc. 2007	210	150	96	456	0	456	-1,4
28 déc. 2007	160	104	54	318	0	318	-1,2
29 déc. 2007	169	129	54	352	1	353	-1,3
30 déc. 2007	180	145	60	385	0	385	-4,3
31 déc. 2007	186	150	70	406	1	407	-8,1
1 janv. 2008	205	150	75	430	0	430	-7,2
2 janv. 2008	229	150	95	474	1	475	-21,2
3 janv. 2008	204	146	90	440	17	457	-25
4 janv. 2008	209	147	94	450	0	450	-14,4
5 janv. 2008	219	150	85	454	4	458	-4,1
6 janv. 2008	225	148	85	458	11	469	-2,5
7 janv. 2008	228	150	109	487	6	493	2
8 janv. 2008	228	150	108	486	0	486	3,5
9 janv. 2008	229	150	105	484	18	502	3,3
10 janv. 2008	215	150	106	471	9	480	-1,2
11 janv. 2008	218	150	105	473	9	482	-1,4
12 janv. 2008	219	150	104	473	8	481	-4,5
13 janv. 2008	221	150	112	483	11	494	-7,7
14 janv. 2008	223	150	122	495	15	510	-11,5
15 janv. 2008	225	150	124	499	21	520	-12,9
16 janv. 2008	220	149	125	494	17	511	-13,2
17 janv. 2008	221	150	112	483	17	500	-5,4
18 janv. 2008	226	150	98	474	11	485	-12
19 janv. 2008	225	150	114	489	2	491	-20
20 janv. 2008	226	150	133	509	22	531	-14
21 janv. 2008	221	150	128	499	30	529	-20,9
22 janv. 2008	220	144	131	495	14	509	-11,5

Annexe IV - Fréquentation des refuges montréalais – Hiver 2007-2008

1. Ressources pour hommes (tableau 2 de 3)

Date	Old Brewery Mission (OBM) (237 places) Hommes	Maison du Père (150 places) Hommes	Mission Bon Accueil (MBA) (145 places) Hommes	Total des places pour hommes (532 places)	Mission Bon Accueil (MBA) (35 places d'appoint) Hommes	Places totales pour hommes incluant les places d'appoint de MBA (532 + 35 = 567)
23 janv. 2008	223	147	124	494	13	507
24 janv. 2008	223	150	123	496	18	514
25 janv. 2008	212	150	115	477	10	487
26 janv. 2008	212	150	115	477	7	484
27 janv. 2008	220	144	118	482	11	493
28 janv. 2008	223	147	124	494	17	511
29 janv. 2008	213	150	110	473	15	488
30 janv. 2008	227	150	120	497	14	511
31 janv. 2008	213	145	102	460	12	472
1 févr. 2008	162	90	46	298	3	301
2 févr. 2008	125	125	64	314	2	316
3 févr. 2008	201	149	65	415	4	419
4 févr. 2008	204	148	82	434	5	439
5 févr. 2008	220	149	82	451	5	456
6 févr. 2008	221	148	74	443	9	452
7 févr. 2008	219	146	92	457	15	472
8 févr. 2008	217	149	81	447	12	459
9 févr. 2008	208	150	86	444	14	458
10 févr. 2008	224	150	85	459	14	473
11 févr. 2008	231	150	93	474	26	500
12 févr. 2008	224	150	95	469	23	492
13 févr. 2008	223	149	93	465	10	475
14 févr. 2008	231	150	85	466	13	479
15 févr. 2008	220	150	93	463	29	492
16 févr. 2008	212	150	102	464	21	485
17 févr. 2008	221	150	98	469	25	494
18 févr. 2008	217	150	105	472	30	502
19 févr. 2008	223	150	116	489	22	511
20 févr. 2008	214	149	123	486	27	513
21 févr. 2008	227	149	106	482	27	509
22 févr. 2008	205	150	113	468	30	498
23 févr. 2008	223	146	121	490	18	508
24 févr. 2008	230	149	126	505	21	526
25 févr. 2008	221	150	128	499	28	527

Annexe IV - Fréquentation des refuges montréalais – Hiver 2007-2008

1. Ressources pour hommes (tableau 3 de 3)

Date	Old Brewery Mission (OBM) (237 places) Hommes	Maison du Père (150 places) Hommes	Mission Bon Accueil (MBA) (145 places) Hommes	Total des places pour hommes (532 places)	Mission Bon Accueil (MBA) (35 places d'appoint) Hommes	Places totales pour hommes incluant les places d'appoint de MBA (532 + 35 = 567)
26 févr. 2008	230	150	118	498	25	523
27 févr. 2008	218	150	108	476	35	511
28 févr. 2008	217	149	104	470	23	493
29 févr. 2008	172	90	54	316	2	318
1 mars 2008	188	129	72	389	6	395
2 mars 2008	199	148	70	417	15	432
3 mars 2008	191	150	73	414	26	440
4 mars 2008	207	150	90	447	27	474
5 mars 2008	204	150	108	462	25	487
6 mars 2008	198	148	96	442	18	460
7 mars 2008	199	148	91	438	15	453
8 mars 2008	214	150	97	461	10	471
9 mars 2008	221	150	102	473	24	497
10 mars 2008	215	150	105	470	31	501
11 mars 2008	215	150	96	461	24	485
12 mars 2008	226	150	101	477	29	506
13 mars 2008	228	148	110	486	24	510
14 mars 2008	216	148	93	457	25	482
15 mars 2008	232	148	94	474	17	491
16 mars 2008	215	150	108	473	32	505
17 mars 2008	228	150	103	481	32	513
18 mars 2008	229	144	114	487	17	504
19 mars 2008	220	150	112	482	29	511
20 mars 2008	223	148	92	463	25	488
21 mars 2008	224	150	96	470	29	499
22 mars 2008	214	150	105	469	35	504
23 mars 2008	227	150	112	489	32	521
24 mars 2008	227	150	133	510	36	546
25 mars 2008	233	150	110	493	34	527
26 mars 2008	226	149	106	481	25	506
27 mars 2008	214	148	93	455	20	475
28 mars 2008	225	143	90	458	16	474
29 mars 2008	214	150	91	455	26	481
30 mars 2008	227	150	94	471	24	495
31 mars 2008	211	150	105	466	26	492
Totaux	22951	15631	10845	49427	1695	51122

Annexe IV - Fréquentation des refuges montréalais – Hiver 2007-2008

2. Ressources pour femmes (tableau 1 de 3)

Date	OBM - PPM (36 places) Femmes	Le Chaînon (12 places en dortoir) Femmes	Le Chaînon (4 places en salons) Femmes	La rue des Femmes (3 places en fauteuils inclinables)	La rue des Femmes (3 places sur tapis de sol)	Total des places pour femmes (58 places)	Température
16 déc. 2007	29	12	2	3	0	46	-15,7
17 déc. 2007	29	12	1	3	3	48	-16
18 déc. 2007	29	10	1	3	1	44	-17,5
19 déc. 2007	32	12	0	3	3	50	-11,8
20 déc. 2007	31	11	1	3	3	49	-8,6
21 déc. 2007	27	12	0	3	1	43	-6,8
22 déc. 2007	26	11	1	2	0	40	-2,9
23 déc. 2007	29	12	0	3	3	47	0,9
24 déc. 2007	26	12	0	3	1	42	-4,3
25 déc. 2007	28	12	0	3	1	44	-0,9
26 déc. 2007	28	8	0	3	2	41	-0,5
27 déc. 2007	29	10	2	3	1	45	-1,4
28 déc. 2007	21	8	0	3	1	33	-1,2
29 déc. 2007	26	11	0	3	2	42	-1,3
30 déc. 2007	29	11	1	3	2	46	-4,3
31 déc. 2007	27	11	0	3	2	43	-8,1
1 janv. 2008	29	12	1	3	2	47	-7,2
2 janv. 2008	29	11	2	3	1	46	-21,2
3 janv. 2008	35	12	0	3	0	50	-25
4 janv. 2008	32	12	0	2	0	46	-14,4
5 janv. 2008	34	11	1	3	1	50	-4,1
6 janv. 2008	32	11	1	3	1	48	-2,5
7 janv. 2008	31	10	1	3	0	45	2
8 janv. 2008	31	7	2	3	0	43	3,5
9 janv. 2008	35	11	3	3	1	53	3,3
10 janv. 2008	30	11	2	3	1	47	-1,2
11 janv. 2008	34	10	1	3	1	49	-1,4
12 janv. 2008	30	12	0	3	3	48	-4,5
13 janv. 2008	31	11	2	3	1	48	-7,7
14 janv. 2008	36	12	0	3	2	53	-11,5
15 janv. 2008	36	11	1	3	0	51	-12,9
16 janv. 2008	34	12	0	3	1	50	-13,2
17 janv. 2008	32	11	2	3	2	50	-5,4
18 janv. 2008	35	12	0	3	2	52	-12
19 janv. 2008	29	12	0	3	0	44	-20
20 janv. 2008	35	9	1	3	3	51	-14
21 janv. 2008	34	10	2	3	1	50	-20,9
22 janv. 2008	31	12	1	3	0	47	-11,5

Annexe IV - Fréquentation des refuges montréalais – Hiver 2007-2008

2. Ressources pour femmes (tableau 2 de 3)

Date	OBM - PPM (36 places) Femmes	Le Chaînon (12 places en dortoir) Femmes	Le Chaînon (4 places en salons) Femmes	La rue des Femmes (3 places en fauteuils inclinables)	La rue des Femmes (3 places sur tapis de sol)	Total des places pour femmes (58 places)
22 janv 2008	31	12	1	3	0	47
23 janv 2008	34	11	2	3	1	51
24 janv 2008	32	11	3	3	0	49
25 janv 2008	36	9	0	3	2	50
26 janv 2008	35	11	0	3	0	49
27 janv 2008	35	11	3	3	1	53
28 janv 2008	32	11	1	3	1	48
29 janv 2008	31	11	1	3	1	47
30 janv 2008	36	12	0	3	2	53
31 janv 2008	35	12	1	3	0	51
1 févr. 2008	27	10	2	3	0	42
2 févr. 2008	30	7	0	3	0	40
3 févr. 2008	31	9	0	3	0	43
4 févr. 2008	29	7	3	3	1	43
5 févr. 2008	27	10	1	3	0	41
6 févr. 2008	28	12	1	2	0	43
7 févr. 2008	29	10	3	2	0	44
8 févr. 2008	27	11	0	3	0	41
9 févr. 2008	29	11	0	3	1	44
10 févr 2008	31	12	1	3	1	48
11 févr. 2008	35	12	2	3	2	54
12 févr 2008	34	7	2	2	0	45
13 févr. 2008	32	8	2	3	0	45
14 févr 2008	32	7	1	1	0	41
15 févr. 2008	32	10	0	3	1	46
16 févr. 2008	33	12	0	3	1	49
17 févr. 2008	32	11	1	3	0	47
18 févr. 2008	35	9	2	3	2	51
19 févr. 2008	34	8	3	2	0	47
20 févr. 2008	35	11	0	3	0	49
21 févr. 2008	34	11	2	3	1	51
22 févr. 2008	36	12	1	3	0	52
23 févr. 2008	36	12	0	3	0	51
24 févr. 2008	36	11	1	3	0	51
25 févr. 2008	36	11	1	3	0	51

Annexe IV - Fréquentation des refuges montréalais – Hiver 2007-2008

2. Ressources pour femmes (tableau 3 de 3)

Date	OBM - PPM (36 places) Femmes	Le Chaînon (12 places en dortoir) Femmes	Le Chaînon (4 places en salons) Femmes	La rue des Femmes (3 places en fauteuils inclinables)	La rue des Femmes (3 places sur tapis de sol)	Total des places pour femmes (58 places)
26 fevr. 2008	36	11	1	3	0	51
27 fevr. 2008	27	11	1	3	1	43
28 fevr. 2008	34	11	2	3	1	51
29 fevr. 2008	30	10	1	3	1	45
1 mars 2008	33	10	0	2	0	45
2 mars 2008	34	10	3	2	0	49
3 mars 2008	28	7	2	3	1	41
4 mars 2008	34	9	3	3	1	50
5 mars 2008	30	9	3	2	0	44
6 mars 2008	30	11	2	3	0	46
7 mars 2008	33	10	3	3	2	51
8 mars 2008	33	12	3	3	0	51
9 mars 2008	35	12	2	3	0	52
10 mars 2008	30	10	1	3	0	44
11 mars 2008	30	10	3	3	0	46
12 mars 2008	31	10	2	3	0	46
13 mars 2008	28	11	1	3	0	43
14 mars 2008	32	12	1	3	0	48
15 mars 2008	29	12	1	3	0	45
16 mars 2008	32	12	2	3	1	50
17 mars 2008	32	11	1	3	1	48
18 mars 2008	29	11	2	3	0	45
19 mars 2008	26	11	2	2	0	41
20 mars 2008	32	11	1	3	0	47
21 mars 2008	31	12	1	3	1	48
22 mars 2008	31	12	2	3	0	48
23 mars 2008	33	12	2	3	0	50
24 mars 2008	25	12	2	2	0	41
25 mars 2008	31	11	0	3	0	45
26 mars 2008	27	11	2	1	0	41
27 mars 2008	29	8	1	3	1	42
28 mars 2008	30	12	1	2	0	45
29 mars 2008	29	12	1	3	0	45
30 mars 2008	28	11	3	2	0	44
31 mars 2008	30	10	1	3	0	44
Totaux	3339	1144	131	304	78	4996

Annexe IV - Fréquentation des refuges montréalais – Hiver 2007-2008

3. Autres ressources (tableau 1 de 2)

Date	Centre Dollard-Cormier (2 places mixtes)		Température
	Hommes	Femmes	
16 déc. 2007			-15,7
17 déc. 2007			-16
18 déc. 2007			-17,5
19 déc. 2007			-11,8
20 déc. 2007			-8,6
21 déc. 2007			-6,8
22 déc. 2007			-2,9
23 déc. 2007			0,9
24 déc. 2007	2	0	-4,3
25 déc. 2007	1	0	-0,9
26 déc. 2007	0	0	-0,5
27 déc. 2007	0	0	-1,4
28 déc. 2007	0	0	-1,2
29 déc. 2007	0	0	-1,3
30 déc. 2007	1	0	-4,3
31 déc. 2007	0	0	-8,1
1 janv. 2008	0	0	-7,2
2 janv. 2008	2	0	-21,2
3 janv. 2008	1	1	-25
4 janv. 2008	2	0	-14,4
5 janv. 2008	0	0	-4,1
6 janv. 2008	2	0	-2,5
7 janv. 2008	0	0	2
8 janv. 2008	2	0	3,5
9 janv. 2008	0	1	3,3
10 janv. 2008	0	0	-1,2
11 janv. 2008	1	0	-1,4
12 janv. 2008	0	0	-4,5
13 janv. 2008	0	0	-7,7
14 janv. 2008	2	0	-11,5
15 janv. 2008	2	0	-12,9
16 janv. 2008	1	0	-13,2
17 janv. 2008	0	1	-5,4
18 janv. 2008	0	1	-12
19 janv. 2008	1	1	-20
20 janv. 2008	0	0	-14
21 janv. 2008	0	0	-20,9
22 janv. 2008	0	0	-11,5

Annexe IV - Fréquentation des refuges montréalais – Hiver 2007-2008

3. Autres ressources (tableau 2 de 2)

Centre Dollard-Cormier (2 places mixtes)						
Date	Hommes	Femmes		Date	Hommes	Femmes
23 janv. 2008	1	1		26 fevr. 2008	1	0
24 janv. 2008	0	2		27 fevr. 2008	1	0
25 janv. 2008	1	0		28 fevr. 2008	2	0
26 janv. 2008	0	0		29 fevr. 2008	0	0
27 janv. 2008	1	0		1 mars 2008	1	0
28 janv. 2008	0	1		2 mars 2008	0	0
29 janv. 2008	1	1		3 mars 2008	0	0
30 janv. 2008	1	0		4 mars 2008	1	0
31 janv. 2008	0	0		5 mars 2008	3	0
1 fevr. 2008	0	0		6 mars 2008	0	0
2 fevr. 2008	0	1		7 mars 2008	1	1
3 fevr. 2008	1	1		8 mars 2008	1	0
4 fevr. 2008	2	0		9 mars 2008	0	0
5 fevr. 2008	1	0		10 mars 2008	1	1
6 fevr. 2008	0	0		11 mars 2008	1	0
7 fevr. 2008	0	0		12 mars 2008	2	0
8 fevr. 2008	1	0		13 mars 2008	1	0
9 fevr. 2008	0	0		14 mars 2008		
10 fevr. 2008	0	0		15 mars 2008		
11 fevr. 2008	0	0		16 mars 2008		
12 fevr. 2008	0	0		17 mars 2008		
13 fevr. 2008	1	0		18 mars 2008		
14 fevr. 2008	0	0		19 mars 2008		
15 fevr. 2008	0	0		20 mars 2008		
16 fevr. 2008	0	0		21 mars 2008		
17 fevr. 2008	0	1		22 mars 2008		
18 fevr. 2008	0	1		23 mars 2008		
19 fevr. 2008	0	1		24 mars 2008		
20 fevr. 2008	0	1		25 mars 2008		
21 fevr. 2008	0	0		26 mars 2008		
22 fevr. 2008	1	0		27 mars 2008		
23 fevr. 2008	2	0		28 mars 2008		
24 fevr. 2008	1	0		29 mars 2008		
25 fevr. 2008	0	0		30 mars 2008		
				31 mars 2008		
				Totaux	51	18

**Annexe V - Projets de logements sociaux et communautaires pour
personnes sans-abri ou à risque d'itinérance
(Programme AccèsLogis, volet 3, 2002-2008)**

1. Opération Solidarité 5 000 logements (2002-2005) – Volet Itinérance			
Projets réalisés			
PROMOTEUR / PROJET	ARRONDISSEMENT	NOMBRE D'UNITÉS	CLIENTÈLES REJOINTES
OBNL Ma Chambre	Plateau Mont-Royal	17	Clientèles mixtes
Résidence L'Académie	Plateau Mont-Royal	24	Clientèles mixtes
Hébergement Jeunesse Le Tournant	Ville-Marie	12	Jeunes
Chambreville	Ville-Marie	15	Clientèles mixtes
La Rue des Femmes	Ville-Marie	20	Femmes *
Fonds dédié / Brind'elle	Ahuntsic-Cartierville	22	Femmes
Serv. Intégration à la collectivité / Apart. Augustine-Gonzales	Rosemont – La-Petite-Patrie	10	Jeunes femmes avec enfants*
Ressources-Jeunesse Saint-Laurent	Saint-Laurent	35	Jeunes*
La Maison du Père	Ville-Marie	142	Hommes *
Île des Amis	Pierrefonds-Roxboro	12	Clientèles mixtes
Mission Bon Accueil – Résidences Bon Accueil	Le Sud-Ouest	50	Hommes*
BCJ Verdun	Verdun	12	Jeunes*
Logis Phare	Ville-Marie	8	Femmes avec enfants*
L'Avenue Logements communautaires	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	16	Jeunes*
Accueil Bonneau / Maison Joseph-Vincent	Ville-Marie	49	Hommes
Maisons transitionnelles 03	Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce	29	Jeunes femmes avec enfants*
Old Brewery Mission / Pavillon Marcelle et Jean Coutu	Ville-Marie	30	Hommes*
Entraide de Lachine	Lachine	24	Clientèles mixtes
CAP-Saint-Barnabé	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	11	Clientèles mixtes
Armée du Salut / L'Abri d'espoir	Le Sud-Ouest	23	Femmes, dont mères avec enfants*
CÉGECOM	Le Sud-Ouest	8	Clientèles mixtes
Association Logement Amitié	Ville-Marie (ouest)	42	Clientèles mixtes
Volet itinérance 2002-2005		611 unités**	
Notes			
* Logements de transition (pour la totalité ou une partie du projet).			
** En plus de ces projets, sept autres immeubles, totalisant 115 logements, ont été réalisés dans ce programme par des organismes s'adressant à diverses clientèles vulnérables (femmes victimes de violence, personnes avec problèmes de santé mentale, jeunes mères aux études, pères seuls avec enfants, etc.).			

Annexe V - Projets de logements sociaux et communautaires (suite)

2. Opération 15 000 logements (2006-2009) – Volet social (Projets pour personnes sans-abri ou à risque d'itinérance seulement) Réalisés ou en élaboration au 01.08.2008			
PROMOTEUR / PROJET	ARRONDISSEMENT	NOMBRE D'UNITÉS	CLIENTÈLES REJOINTES
Habitations Communautaires Saint-Paul-Émard – Phase 2	Le Sud-Ouest	12	Jeunes femmes avec enfants
La Rue des Femmes – Ph. 2	Ville-Marie	13	Femmes
La Maison Marguerite	Rosemont – La-Petite-Patrie	36	Femmes
Résidence de l'Académie Ph.5	Plateau Mont-Royal	57	Clientèles mixtes
Alternat'elle	Pierrefonds-Roxboro	14	Femmes
Auberge communautaire du Sud-Ouest – projet Envol Ph.1	Le Sud-Ouest	8	Jeunes
Auberge communautaire du Sud-Ouest – projet Envol Ph.2	Le Sud-Ouest	8	Jeunes
Fonds dédié – Ph. 2	Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension	13	Femmes
Studios Ville-Marie	Ville-Marie	16	Hommes
Réseau Habitation Femmes	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	22	Femmes
Mission Old Brewery / Pavillon du Marché	Mercier- Hochelaga-Maisonneuve	29	Femmes
Logis Rose-Virginie	Rosemont – La-Petite-Patrie	21	Femmes
Logis-Rap	Ahuntsic-Cartierville	11	Jeunes
Meta D'Ame	Ville-Marie	22	Clientèle mixte
Maison Bonsecours/ Résidence Omer-Deschênes	Montréal-Nord	22	Hommes
Dîners-rencontres Saint-Louis-de-Gonzague	Plateau Mont-Royal	7	Clientèle mixte
L'avenue Hébergement communautaire	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	8	Jeunes
OBNL Chambreville Phase 3	Ville-Marie	10	Clientèle mixte
Fourchettes de l'espoir/ Rayons de soleil	Montréal-Nord	30	Jeunes mères
Mission Bon Accueil / Pavillon Macaulay	Le Sud-Ouest	14	Hommes
Nouvelle approche humanitaire	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	18	Hommes
Total 2006 – 2009, au 01.08.2008		391	
Note : En plus de ces projets, dix (10) autres réalisations, comptant 187 logements, s'adressent à des clientèles vulnérables ou requérant des services particuliers (personnes avec problèmes de santé mentale, personnes avec handicaps physiques ou atteintes du VIH-SIDA, femmes victimes de violence, ex-toxicomanes. Certains occupants de ces projets pourraient être ou avoir été à risque d'itinérance.			
Résultats cumulatifs (de 2002 au 01.08.2008) Projets pour personnes sans-abri ou à risque d'itinérance △ 1002 logements, studios ou chambres Projets pour autres clientèles vulnérables △ 302 logements, studios ou chambres			

**Annexe VI - Rapport de la Commission permanente du conseil municipal
sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie
portant sur l'itinérance**



Montréal 

Commission permanente du conseil municipal sur le
développement culturel et la qualité du milieu de vie

Étude publique sur l'itinérance
Des visages multiples, des responsabilités partagées

Rapport de consultation et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal
Le 16 juin 2008

Ville de Montréal

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et suivi
275 rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission

Présidente

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

Vice-présidente

Mme Michèle D. Biron
Arrondissement de Saint-Laurent

Membres

Mme Isabel Dos Santos
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Mme Carole Du Sault
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Mme Eleni Fakotakis
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Mme Catherine Sévigny
Arrondissement de Ville-Marie

M. Karim Boulos
Arrondissement de Ville-Marie

M. Vincenzo Casari
Arrondissement de LaSalle

Montréal, le 16 juin 2008

Monsieur Marcel Parent
Président du conseil
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009)*, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, le rapport de consultation et les recommandations de la commission à la suite de l'étude publique sur l'itinérance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

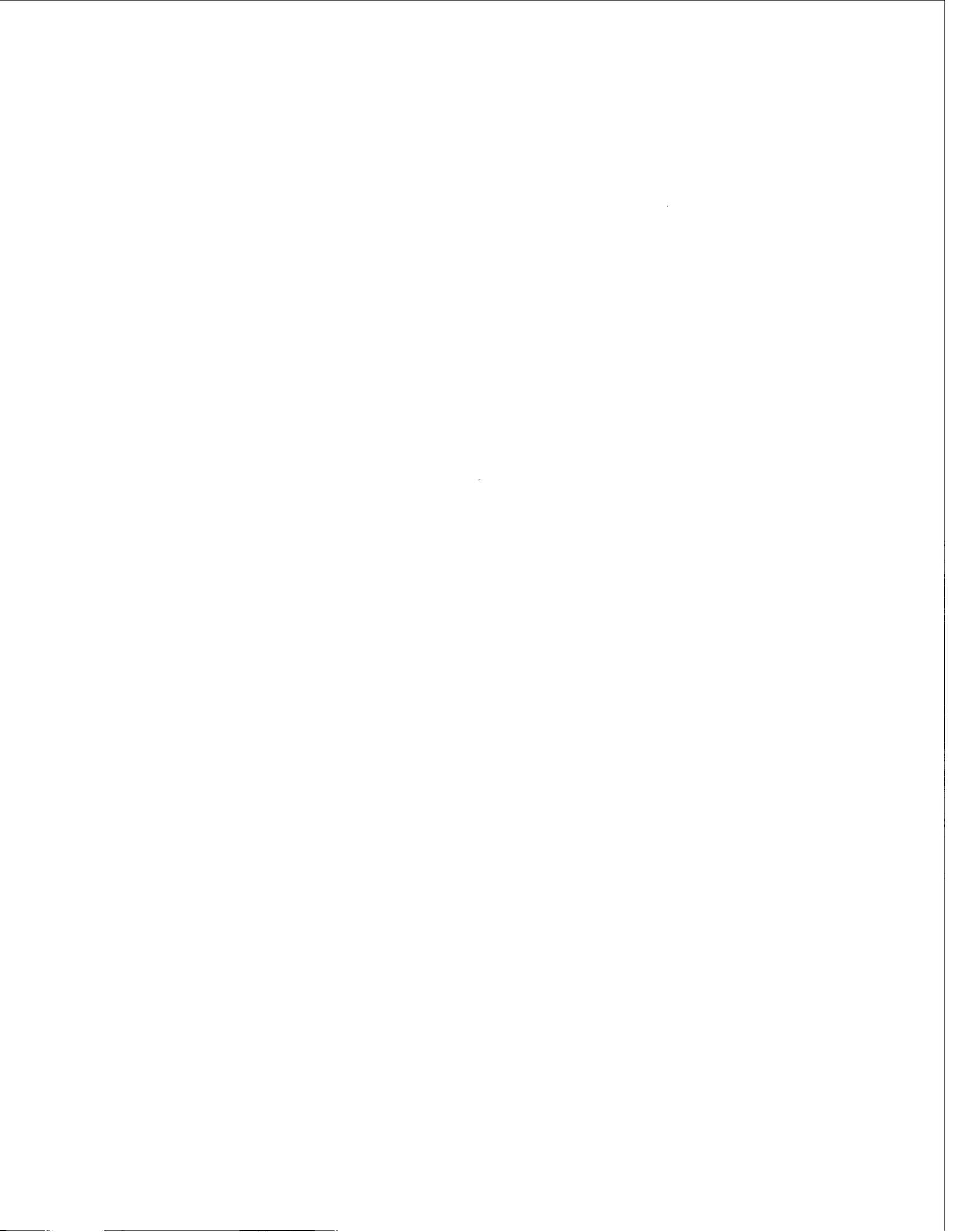
Marie Cinq-Mars
Présidente

Edwige Noza
Secrétaire recherchiste



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Le processus d'étude publique.....	5
L'itinérance.....	6
Le contexte.....	6
Les partenaires.....	6
Le portrait de l'itinérance.....	7
Les problématiques actuelles et les tendances en émergence.....	8
Les enjeux d'ici 2012.....	9
Les propositions d'objectifs et d'actions à mettre de l'avant	9
Les contributions municipales	9
Les interventions du public.....	11
L'adoption d'une Politique en itinérance et d'un portrait réel.....	11
Le financement.....	11
L'habitation	11
Le parc de maisons de chambres	12
La judiciarisation et la cohabitation harmonieuse.....	12
La santé mentale.....	13
Les besoins différenciés.....	13
Les recommandations de la commission	14
Annexe I	
Liste des personnes et organismes ayant présenté des opinions ..	20
Annexe II	
Liste des personnes et organismes ayant déposé un mémoire.....	22



Introduction

La commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie a tenu des consultations publiques les 10, 15 et 24 avril 2008 sur l'itinérance. Ces consultations ont été réalisées avec la collaboration du Service du développement culturel, la qualité de milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE), du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Lors de la première séance publique, madame Marie-Josée Bonin, directrice de la diversité sociale du SDCQMVDE et monsieur Denis Quirion, directeur de projets – développement du logement social et abordable du SMVTP ont présenté le portrait de l'itinérance à Montréal.

Cette présentation a permis aux citoyens de mieux saisir l'état de la situation de l'itinérance à Montréal, tant par l'émergence de nouvelles réalités liées à la diversité ethnoculturelle que par l'augmentation de la population jeunesse dans les rues de Montréal. Elle a aussi permis d'en savoir davantage sur les interventions actuelles et à venir de la Ville de Montréal dans la lutte à l'itinérance.

Au cours des deux séances publiques subséquentes, la commission a reçu les mémoires des citoyens et des organismes.

Après avoir entendu les commentaires des participants, la commission a formulé ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique le 22 mai 2008. Ces recommandations sont adressées au conseil municipal et ont, entre autres pour objectif, de freiner la croissance du phénomène de l'itinérance à Montréal et de suggérer des interventions montréalaises en vue de prévenir des nouveaux cas d'itinérance à Montréal.

Le processus d'étude publique

Le 27 mars 2008, soit 14 jours précédant la tenue de l'assemblée publique, un avis, précisant l'horaire et les modalités de participation, a paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Le 14 avril 2008, un second avis public a paru annonçant une deuxième séance publique consacrée au dépôt des mémoires. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le site Internet des commissions du conseil. De plus, une invitation a été expédiée par courrier électronique à plus de 2900 individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias.

Plus de 200 citoyens ont participé aux séances publiques et 40 d'entre eux se sont adressés à la commission. Au terme de l'étude publique sur l'itinérance, 30 mémoires ont été déposés.

La commission a consacré trois séances de travail afin de préparer les ~~assemblées publiques~~, d'analyser les interventions et de formuler ses recommandations. La commission a pu compter sur la collaboration du SDCQMVDE, du SMVTP et du SPVM tout au long du processus.

L'itinérance : Des visages multiples, des responsabilités partagées

Le contexte

Depuis un peu plus de vingt ans, la question de l'itinérance est un enjeu sur lequel la Ville de Montréal se penche et plusieurs interventions, mesures et programmes ont été mis en place afin de prévenir et lutter contre celle-ci. En effet, le 13 avril 1987, le comité des sans-abri déposait son rapport au conseil municipal intitulé : *Vers une politique municipale pour les sans abri*.

En 2008, l'itinérance est toujours présente à Montréal mais les visages tendent à changer et les causes se complexifient.

C'est dans ce contexte que l'idée de travailler en partenariat a été abordée afin de développer des pistes de solution structurantes pour, entre autres, diminuer le taux de personnes vivant en situation d'itinérance. Les partenaires œuvrent dans leurs secteurs d'activités respectifs et conjuguent leurs expertises pour une meilleure efficacité d'action. C'est dans cette perspective que le *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012* a été élaboré et il réunit les acteurs suivants : l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (ASSSM), le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) et la Ville de Montréal.

Le document servant de base à la consultation publique reprend essentiellement les principaux points de ce *Plan d'action*.

Nous reprendrons ci-après, les grandes lignes de la présentation faite par les services SDCQMVDE et SMVTP. Nous exposerons les responsabilités de chacun des trois partenaires, pour ensuite présenter un portrait de l'itinérance. Ensuite, nous aborderons les problématiques actuelles et les tendances en émergence et nous ferons état des enjeux d'ici 2012. Nous terminerons par quelques exemples de propositions d'objectifs et d'actions qui seraient mises de l'avant par les différents partenaires et les diverses contributions municipales en développement social, en habitation et en sécurité publique.

Les partenaires

L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

Elle fait le lien avec ses établissements et contribue à soutenir la prestation de services destinés aux personnes itinérantes par le biais de programmes s'adressant notamment aux jeunes, aux femmes, aux personnes démunies,

aux hommes en difficulté. Les services s'adressent également à des personnes itinérantes ou à risque de le devenir qui peuvent présenter des problèmes associés dont des problèmes de santé mentale, de consommation abusive de produits ou substances et de maladies infectieuses.¹

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Un regroupement de 81 organismes intervenant auprès de la population itinérante ou à risque de le devenir. Les principaux secteurs représentés au sein du RAPSIM sont, notamment, les refuges, les maison d'hébergement, le logement social avec support communautaire, les centres de jour et de soir, le travail de rue et/ou de milieu et d'accompagnement.²

La Ville de Montréal

Elle intervient auprès des personnes itinérantes par le biais de programmes dans les secteurs de l'habitation, de la sécurité publique et du développement social. Les initiatives mises de l'avant visent à favoriser la réinsertion sociale, à prévenir l'errance urbaine et à améliorer la cohabitation entre les personnes itinérantes, les résidants, les passants et les commerçants.³

Également, le gouvernement du Canada contribue à la lutte contre l'itinérance par ses investissements de l'ordre de 62M\$ à Montréal depuis 2001 par le biais de programmes tels que le Programme d'Initiative de Partenariats en Action communautaire (IPAC) et l'Initiative de Partenariats de Lutte contre l'itinérance (IPLI).

Le portrait de l'itinérance

Dans le document déposé au conseil municipal en 1987 intitulé : *Vers une politique municipale pour les sans-abri*, la personne itinérante avait été définie. Nous la reprenons ci-après.

« Est considérée itinérante la personne qui n'a pas d'adresse fixe, qui n'a pas l'assurance de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir; à très faible revenu; avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services; avec des problèmes de santé mentale, soit d'alcoolisme et/ou de toxicomanie, et/ou désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable.⁴

¹ *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012*, p. 3.

² *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012*, p. 4.

³ *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012*, p. 3.

⁴ GODLEY, Claudette et al. (1987) *Vers une politique municipale pour les sans-abri*. Rapport du comité des sans-abri déposé au Conseil municipal de la Ville de Montréal, p. 2.

On retrouve certaines caractéristiques communes parmi les personnes en situation d'itinérance, tels que l'exclusion sociale, des problèmes de pauvreté et de chômage. Le milieu a ciblé trois types d'itinérance sur le territoire soit l'itinérance situationnelle, épisodique et chronique.

Le dernier dénombrement des personnes vivant en situation d'itinérance date de 1998 où 12 666 personnes avaient été dénombrées comme n'ayant pas eu de domicile fixe pendant une période de 12 mois. En 2005, le nombre de personnes ayant fréquenté les refuges a été recensé durant la période hivernale mais sans toutefois dégager un état global du nombre de personnes en situation d'itinérance.

Les problématiques actuelles et les tendances en émergence

Ces dernières années, les partenaires du *Plan d'action* ont noté des changements dans la population itinérante. De plus en plus de jeunes vivent en situation d'itinérance, les femmes sont plus nombreuses, les problématiques sont plus complexes et plusieurs personnes sont aux prises avec des problèmes de santé mentale sévères.

Les jeunes qui vivent dans la rue proviennent souvent des régions ou hors du Québec et les partenaires constatent une croissance de cette population lors de la saison estivale.

Également, les personnes provenant de la communauté autochtone sont de plus en plus présentes dans les rues. Cette population fait face notamment, à des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie et les partenaires du *Plan d'action* conviennent que l'approche auprès de cette clientèle se doit d'être adaptée à cette communauté qui se sent difficilement interpellée par les ressources existantes.

Parmi les tendances en émergence, ces mêmes partenaires constatent aussi un vieillissement de la population itinérante.

Les problématiques prioritaires sont nombreuses, on note la nécessité d'un accès à l'hébergement d'urgence pour une clientèle qui est exclue des refuges ou centres de décompression, une demande de nouveaux logements accompagné de soutien communautaire pour assurer un suivi adéquat de la clientèle desservie en vue de réinsertion sociale. La diminution du parc de maisons de chambres et la difficile cohabitation entre les différents groupes de citoyens s'ajoutent au chapitre des problématiques tout comme les problèmes reliés à la judiciarisation des personnes itinérantes.

Les enjeux d'ici 2012

Des investissements importants ont été consentis pour soutenir les personnes en situation d'itinérance mais le phénomène ne cesse de croître. Les personnes fragilisées font face à plusieurs difficultés telles une pénurie de logements abordables et salubres, la discrimination dans l'accès à un logement, des problèmes de toxicomanie, de santé mentale et de chômage.

C'est dans cette perspective que les trois partenaires ont élaboré un *Plan* pour cibler plusieurs actions ayant pour but la diminution du nombre de personnes en situation d'itinérance et la prévention des personnes à risque de l'être. Partant de là, cinq grandes orientations ont été retenues :

- L'amélioration des conditions de vie des personnes itinérantes;
- L'accès aux services de santé et aux services sociaux;
- La réduction des problèmes de partage de l'espace public et le renforcement de l'exercice de la citoyenneté;
- La mise à jour des connaissances dans le domaine de l'itinérance;
- Le partenariat entre les réseaux institutionnels et le réseau communautaire qui implique notamment, une consolidation des ressources des divers réseaux.⁵

Les propositions d'objectifs et d'actions à mettre de l'avant

Aux grandes orientations énoncées plus haut s'y rattachent plusieurs propositions d'actions qui seront mises de l'avant par chacun des partenaires selon son champ d'activité. De plus, un suivi annuel de ces actions sera assuré.

Les contributions municipales

La Ville de Montréal est déjà présente dans divers comités de concertation et elle accorde un soutien financier à plusieurs organismes communautaires oeuvrant en itinérance.

Dans le secteur de l'habitation, plusieurs interventions sont poursuivies dans le cadre de l'Opération 15 000 logements 2006-2009 ainsi que par des contributions publiques qui totaliseront plus de 50 M\$.

Quant au chapitre de la sécurité publique, le SPVM assure le maintien de l'ordre et des représentants sont présents sur diverses tables de concertation.

⁵ *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012*, p. 9.

Cependant, les partenaires abondent dans le même sens à l'effet que le gouvernement du Québec demeure un collaborateur essentiel à la lutte contre l'itinérance, notamment en ce qui concerne le financement pour assurer l'accès aux soins des personnes aux prises avec des troubles de santé mentale, de toxicomanie et d'alcoolisme.

Les interventions du public

Au cours des 3 séances publiques précédant l'adoption des recommandations, 39 personnes sont intervenues et 30 mémoires ont été déposés touchant notamment les sujets suivants :

L'adoption d'une Politique en itinérance et d'un portrait réel

D'entrée de jeu, plusieurs organismes ont réclamés l'adoption d'une véritable *Politique en itinérance* qui énoncerait une vision globale du phénomène et permettrait d'avancer des solutions concrètes.⁶ Ils ont été nombreux à demander à la Ville de Montréal de faire des représentations en ce sens auprès du gouvernement du Québec.

Plusieurs organismes ont également réclamé une mise à jour du portrait et un dénombrement des personnes en situation d'itinérance pour être en mesure de répondre efficacement à leurs besoins.

Le financement

Plusieurs organismes ont soulevé le manque de financement pour mener à bien leur mission respective auprès des personnes itinérantes.

Au chapitre du soutien communautaire, certains ont déploré l'iniquité dans la distribution des sommes vouées au soutien communautaire en logement par le Ministère de la santé et des services sociaux pour la région de Montréal. Les argents distribués ne tiendraient pas compte du nombre d'unités de logement.

L'habitation

Tout au long des séances publiques, les préoccupations touchant l'habitation ont été nombreuses. Par exemple, le titre du mémoire déposé par l'organisme FRAPRU est éloquent : « *L'itinérance n'est pas qu'un manque de logement, mais c'est toujours un manque de logement* ».

Évidemment, ce volet commande une analyse de la part des partenaires du *Plan d'action* mais sans toutefois oublier la participation des gouvernements des paliers supérieurs au financement de programmes.

⁶ Pour une politique en itinérance, Plateforme de revendications du Réseau solidarité Itinérance du Québec, sept. 2006, p. 1.

Le maintien du programme AccèsLogis Québec, la continuité de l'Opération 15 000 logements, la reconduction du programme l'Initiative de Partenariats de Lutte contre l'itinérance (IPLI) au-delà du 31 mars 2009 sont autant de revendications qui ont été présentées par de multiples intervenants.⁷

Le parc de maisons de chambres

Plusieurs commentaires ont porté sur la diminution du parc de maisons de chambres à Montréal et plus particulièrement au centre-ville. Il a aussi été question de l'insalubrité dans ce type d'habitation. Plusieurs intervenants ont évoqué que cette pénurie s'expliquait par la vente d'immeubles abritant des maisons de chambres à des investisseurs qui transforment ces habitations en gîtes du passant ou en immeubles en copropriété divisée. Les intervenants du milieu sont unanimes à l'effet que des interventions doivent être faites pour sauvegarder les maisons de chambres, habitation qualifiée comme porte d'entrée ou de sortie de la rue par le RAPSIM, dans son document *Socialiser les maisons de chambres pour les sauver*⁸.

Dans le but de pallier à la disparition des maisons de chambres, *la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal*, demande que la Ville alloue des sommes nécessaires à l'achat et à la rénovation des maisons de chambres.

La judiciarisation et la cohabitation harmonieuse

La problématique de la judiciarisation des personnes itinérantes a été abordée par plusieurs intervenants qui sont favorables à la mise en place d'actions préventives. L'hypothèse étant que la judiciarisation de ces personnes, notamment par l'émission de constats d'infraction de façon répétitive et de l'emprisonnement qui peut résulter du non-paiement des amendes, contribue à leur isolement doublé d'une difficulté de réinsertion sociale.

Par ailleurs, la mise en place d'un procureur désigné en itinérance par la Cour municipale a été saluée par plusieurs intervenants.

Concernant la cohabitation harmonieuse de tous, la commission a pu entendre les préoccupations d'un regroupement de citoyens résidant du centre-ville ouest, lesquels ont apporté un regard différent du phénomène de l'itinérance. À titre d'exemple, la question des impacts de l'itinérance sur le milieu environnant ainsi que le degré de tolérance demandé aux résidents sont des points sur lesquels ils ont insisté.⁹

⁷ Itinérance. Montréal : Des responsabilités à assumer!, RAPSIM, p. 9.

⁸ p.3.

⁹ L'association du Village Shaughnessy Village Association.

À cet égard, citons l'*Équipe de médiation urbaine* (Projet EMU) dont les médiateurs assurent une présence au centre-ville pour gérer les conflits liés à l'occupation du domaine public qui peuvent survenir entre personnes marginalisées et occupants.

La santé mentale

Plusieurs intervenants ont souligné l'augmentation de personnes itinérantes aux prises avec des problèmes de santé mentale sévères. À titre d'illustration, *Le Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance*, dans son mémoire, fait référence à une étude démontrant que « 70 % des itinérants présentent au moins un trouble psychiatrique si on inclut les troubles reliés à l'usage des drogues et de l'alcool (80 % pour les SDF). Les pathologies psychiatriques graves (schizophrénie et troubles bipolaires) touchent près de 35 % de l'ensemble des itinérants et 40 % des SDF.¹⁰ »

Ainsi, certains intervenants ont mis en lumière le cas type de la personne itinérante en crise qui se présente dans un refuge mais qui n'est pas admise parce que son comportement est inadéquat. Face à cette réalité, les intervenants du milieu réclament la mise en place d'un centre d'urgence ou de décompression qui pourrait accueillir cette personne et lui venir en aide.

Les besoins différenciés

La commission a entendu plusieurs représentants d'organismes venant en aide à des clientèles spécifiques, tels que *Plein Milieu* et *l'Anonyme* desservant la clientèle jeunesse, la *Maison Oxygène*, offrant des services aux hommes avec enfants et *La rue des femmes* venant en aide aux femmes.

À ce titre, tous souhaitent que les actions mises de l'avant par les partenaires du *Plan d'action* puissent être adaptées à la réalité différente de chacun.

À la suite des interventions des citoyens, la commission a procédé à l'analyse des commentaires et a émis les 26 recommandations qui suivent.

¹⁰ Le phénomène de l'itinérance à Montréal : des responsabilités partagées, CSSS, p.6.

Les recommandations de la commission

La commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie

REMERCIE les répondants de la Direction de la diversité sociale au Service du développement culturel, la qualité du milieu de vie et la diversité ethnoculturelle, de la Direction de l'habitation au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et les représentants du Service de police de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal pour le soutien apporté lors des séances publiques et de travail.

REMERCIE les citoyens et organismes pour leur engagement auprès des itinérants et pour les commentaires et recommandations soumis à la commission tout au long du processus de l'étude publique.

ET FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES AU CONSEIL MUNICIPAL :

Volet 1 – Représentations auprès des gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT

- que la problématique de l'itinérance est un phénomène social qui concerne tant les personnes sans abri que les citoyens qui les côtoient;
- que Montréal, en tant que grande ville et métropole, doit composer avec une situation particulière et des besoins importants;
- qu'aucun dénombrement d'envergure n'a été réalisé depuis plus de dix ans, mais que de nombreux indicateurs attestent d'un alourdissement de la situation des personnes itinérantes;
- que la Ville et ses arrondissements agissent déjà dans le cadre de leurs champs de compétence, en matière de sécurité, de gestion des espaces publics, de développement social et d'aide à l'habitation;
- que la Ville et ses partenaires locaux ont élaboré le *Plan d'action intersectoriel en itinérance*, pour la période 2007-2012, qui fait appel à un ensemble de mesures;
- que la problématique de l'itinérance relève au premier chef du gouvernement du Québec, et interpelle directement le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que plusieurs autres ministères tels ceux de la Justice, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que la Société d'habitation du Québec;

R-1

Que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec pour la mise en place d'une politique québécoise en matière d'itinérance, tel que demandé par de nombreux intervenants et partenaires;

R-2

Que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il octroie les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012* et qu'en particulier, les éléments suivants soient traités en priorité :

- l'allocation des fonds requis pour la mise en place d'un lieu de décompression destiné aux personnes exclues des refuges, et ce, dès décembre 2008;
- l'allocation de 3,7 M\$ supplémentaires, récurrents sur une base annuelle, aux grands refuges pour leur permettre de défrayer les coûts reliés, entre autres, à l'encadrement des personnes itinérantes;
- l'allocation d'une aide additionnelle de 6 M\$, récurrents sur une base annuelle, aux organismes communautaires montréalais, afin qu'ils continuent de dispenser les services essentiels à la population en situation d'itinérance;

R-3

Que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il investisse davantage de ressources dans la communauté et qu'il fournisse l'encadrement nécessaire à la réinsertion sociale des personnes désinstitutionnalisées ayant des problèmes de santé mentale récurrents et la clientèle jeunesse issue entre autres des centres jeunesse;

R-4

Que la Ville de Montréal poursuive ses démarches auprès des gouvernements du Québec et du Canada afin d'obtenir un dénombrement doublé d'un portrait des différents groupes pouvant être considérés comme étant en situation d'itinérance ou susceptible de l'être, et que dans ce contexte, elle insiste pour que des indicateurs fiables et pertinents soient mis au point afin d'identifier les besoins spécifiques reliés à l'itinérance à Montréal.

Volet 2 - Développement social

CONSIDÉRANT

- qu'il est du rôle de la Ville de Montréal de favoriser la cohabitation harmonieuse de ses citoyens et de favoriser l'exercice de la citoyenneté;

CONSIDÉRANT

- que la Ville de Montréal déploie les efforts nécessaires à la réduction du nombre de personnes en itinérance et à la prévention de nouveaux cas;

R-5

Qu'à chaque étape découlant du plan d'action intersectoriel en itinérance, la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle veille à ce que les besoins différenciés des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des membres des Premières Nations, Métis et Inuits et des personnes issues des groupes ethnoculturels minoritaires soient considérés et qu'une réponse adéquate y soit apportée;

R-6

Que le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle poursuive ses actions préventives, dans ses champs de compétence, auprès de la clientèle jeunesse pour éviter que celle-ci ne se retrouve en situation d'itinérance;

R-7

Que la Ville de Montréal amorce une réflexion sur la mise en place de mesures, de programmes et de ressources pour favoriser l'embauche de personnes en situation d'itinérance dans ses rangs en prévoyant les conditions et le soutien nécessaires et sensibilise les employeurs montréalais à l'importance de participer à la réinsertion socioprofessionnelle des personnes itinérantes;

R-8

Que la Ville de Montréal développe des avenues pour favoriser l'exercice du droit de vote des personnes en situation d'itinérance dans le cadre d'élections municipales et effectue des représentations en ce sens auprès des gouvernements du Québec et du Canada;

R-9

Que la Ville de Montréal réalise une activité de prévention et de sensibilisation à l'itinérance avec des partenaires, telle qu'une journée sur l'itinérance;

R-10

Que la Ville de Montréal relance les travaux sur la mise en place d'installations sanitaires publiques en vue d'en implanter un certain nombre sur le domaine public dès 2009;

R-11

Que la Ville de Montréal effectue un suivi serré de la mise en œuvre du *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012* et qu'elle revoie son programme de soutien des services aux personnes itinérantes à la lumière d'une évaluation des besoins du milieu;

R-12

Que la Ville de Montréal effectue une étude comparative avec des grandes villes nord-américaines afin d'amorcer une réflexion pour développer des pistes de solution de manière à empêcher la croissance des cas d'itinérance à Montréal;

*Volet 3 - Espaces publics***CONSIDÉRANT**

- La volonté de la Ville de Montréal de maintenir et de renforcer la mixité sociale au centre-ville et dans les quartiers centraux;

R-13

Que la Ville de Montréal invite des organismes communautaires, des associations de citoyens et des regroupements de commerçants à participer ponctuellement aux travaux du Comité d'orientation et de vigie en matière d'occupation des espaces publics et de gestion des incivilités, lieu d'échange et de réflexion entre experts et dirigeants municipaux, afin qu'ils puissent y exprimer leurs préoccupations légitimes;

R-14

Que la Ville de Montréal adopte l'énoncé de principes produit par le Comité d'orientation et de vigie en matière d'occupation des espaces publics et de gestion des incivilités qui s'inscrit dans l'esprit de la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Volet 4 - Habitation

CONSIDÉRANT

- que l'accès à un logement et à des services de soutien contribue à prévenir l'itinérance et favoriser la réinsertion sociale des personnes touchées;

R-15

Que la Ville de Montréal poursuive son Plan d'action Opération 15 000 logements, en particulier le volet social et ses mesures s'adressant aux personnes sans abri et à risque d'itinérance;

R-16

Que la Ville de Montréal poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec pour obtenir la reconduction et le financement stable, adéquat et à long terme, des programmes AccèsLogis (logement social et communautaire) et Rénovation Québec ; les représentations devraient également porter sur l'ajustement des normes des programmes aux réalités montréalaises, une mesure requise pour permettre les interventions dans les zones centrales, où les coûts d'acquisition et de réalisation sont les plus élevés;

R-17

Que la Ville de Montréal poursuive ses démarches auprès du gouvernement du Canada, et invite le gouvernement du Québec à poursuivre les siennes, pour que les trois programmes d'habitation fédéraux nécessaires à la Ville de Montréal et à ses partenaires soient reconduits et dotés d'un financement adéquat et à long terme, soit le programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL), le programme Logement abordable et l'Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI);

R-18

Que la Ville de Montréal appuie l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal dans ses représentations auprès du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour obtenir un financement stable, récurrent et à la hauteur des besoins montréalais au chapitre du soutien communautaire et, que dans ce cadre, la Ville fasse valoir l'utilisation d'un indicateur de besoin basé sur le nombre de logements sociaux et communautaires afin d'assurer à Montréal sa juste part des allocations additionnelles attendues du MSSS;

R-19

Qu'en concertation avec les arrondissements et ses partenaires, la Ville de Montréal planifie une opération particulière sur la problématique des maisons de chambres, impliquant des interventions d'achat-rénovation par des organismes communautaires,

R-20

Que la Ville de Montréal offre des incitatifs pour encourager les propriétaires de maisons de chambres privées à rénover leurs immeubles, et qu'elle prévoie, avec les arrondissements, l'intensification du dépistage des cas d'insalubrité graves dans les maisons de chambres;

*Volet 5 - Sécurité publique***R-21**

Que la Ville de Montréal poursuive ses démarches visant à réduire la judiciarisation des personnes itinérantes par l'application de diverses mesures notamment par la prévention des problèmes de sécurité, la référence à des organismes, la mise en œuvre d'un projet de médiation sociale, la sensibilisation aux comportements problématiques du point de vue de la sécurité des personnes, des biens et des lieux;

R-22

Que la Ville de Montréal soutienne les initiatives visant à offrir des pistes de solution aux personnes qui n'ont pas les moyens de payer leur contravention, notamment par un suivi dans un programme communautaire de réinsertion sociale;

R-23

Que le Service de police de la Ville de Montréal poursuive son plan d'action triennal 2008-2010 misant sur une meilleure harmonisation des approches, notamment par la consolidation des liens avec ses partenaires actuels et par la poursuite de ses démarches vers des actions concertées auprès d'eux et par son implication dans divers comités et tables;

R-24

Que le Service de police de la Ville de Montréal poursuive ses démarches, notamment par sa participation au Comité d'orientation et de vigie en matière d'occupation des espaces publics et de gestion des incivilités visant une meilleure qualité de vie pour tous les citoyens visés par les impacts de l'itinérance;

R-25

Que le Service de police de la Ville de Montréal intensifie la formation continue du personnel policier afin de le sensibiliser aux diverses réalités sociales du territoire;

R-26

Que la Ville de Montréal appuie la désignation d'un procureur spécialisé en itinérance par la cour municipale.

ANNEXE I

LISTE DES INTERVENANTS ET ORGANISMES AYANT PRÉSENTÉ DES OPINIONS

Séance du 10 avril 2008

M. Pierre Gaudreau, Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
M. Toufik Nidbouhou, La Fédération des OSBL d'habitation de Montréal
M. Bernard St-Jacques, Opération Droit devant
M. Michel Pierre Gagné, Projet Montréal
Mme France Labelle, Refuge des jeunes de Montréal
Mme Patricia Viannay, Comité logement du RAPSIM
Mme Marjolaine Despars, RAPSIM
M. Rosario Demers, Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent
Mme Micheline Ciarlo
M. Yves Pageos
Mme Caroline Grimard, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale de l'UQAM (CRI)
M. Jacques Larin
M. Campbell Riddle, Équipe de médiation urbaine (ÉMU)

Séance du 15 avril 2008

Mme Claudette Demers Godley, Y des femmes
M. Pierre Gaudreau, Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
Mme Nicole Boily, Conseil des Montréalaises
Mmes Isabelle Leduc et Hélène Sévigny, La Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)
M. Yvon Lemay, Maison Oxygène – Carrefour familial Hochelaga
Mme Patricia Viannay, Comité logement du RAPSIM
M. Gaétan Roberge, Comité logement Centre-sud
M. Jean-Claude Laporte, Front d'action populaire en réaménagement urbain
Mme Isabelle Fougnyes
M. Ellis Hamel
M. Léon Talbot, Jeune conseil de Montréal

Séance du 24 avril 2008

M. Jason Champagne, Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance
M. Joseph Giguère, Le sac à dos
Messieurs Georghe Cozma et Gabriel Lavoie
Mme Agnès Connat, Table de concertation du faubourg St-Laurent
M. Jean-Guy Cormier, Centre Dollard-Cormier
Messieurs Roger Peace et Jacques Larin, Association du Village Shaugnessy
centre-ville ouest
Mme Célia Moréno, L'Anonyme - Unité d'intervention mobile
M. Éric Michaud, Habiter Ville-Marie
M. Bernard St-Jacques, Opération Droit devant
M. Jean-François Mary, Cactus Montréal
M. Pierre-Paul Joubert
Mme Léonie Couture, La rue des femmes de Montréal
Mme Daren Laine
M. Julien Savard, Commission des jeunes d'Union Montréal
M. Léon Talbot, Jeune conseil de Montréal
M. Gaétan Nolet, Mission Bon Accueil
M. Jean-Pierre Béliveau

Séance du 22 mai 2008

M. Pierre Gaudreau, Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de
Montréal (RAPSIM)
M. Toufik Nidbouhou, La Fédération des OSBL d'habitation de Montréal
M. Ron Rayside
Mme Nicole Boily, Conseil des Montréalaises

ANNEXE II

LISTE DES PERSONNES ET ORGANISMES AYANT DÉPOSÉ UN MÉMOIRE

Association du Village Shaughnessy (2)
Bellot, Céline
Cactus Montréal
Centre Dollard-Cormier
Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance
Comité logement Centre-sud
Comité logement du RAPSIM
Commission des jeunes d'Union Montréal
Conseil des Montréalaises
Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)
Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
Geltman, Harold
Groupe d'hommes itinérants
Habiter Ville-Marie
Jeune conseil de Montréal
Joubert, Pierre-Paul, citoyen
L'Anonyme - Unité d'intervention mobile
La rue des femmes
Laine, Daren, citoyenne
Le sac à dos
Maison Oxygène – Carrefour familial Hochelaga
Mission Bon Accueil
Plein Milieu
Projet Genèse
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
Stella, l'amie de Maimie
Table de concertation du faubourg Saint-Laurent
Tremblay, Bernard, citoyen
Y des femmes

Annexe VII - Énoncé de principes en matière d'occupation de l'espace public

ATTENDU QUE la Ville de Montréal concourt aux libertés et droits fondamentaux exercés dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'est dotée d'une Charte montréalaise des droits et responsabilités;

ATTENDU QUE chaque citoyen et chaque citoyenne de la Ville de Montréal a la responsabilité de ne pas porter atteinte à la pleine réalisation des droits des autres, à défaut de quoi la qualité de vie et la dignité de chacune et de chacun sont compromises;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal entend engager les élus, son personnel, ses sociétés paramunicipales et les sociétés contrôlées par la Ville dans une démarche destinée à la promotion et à la protection de la citoyenneté inclusive;

ATTENDU QUE les citoyens ont la responsabilité avec la Ville d'être les promoteurs des valeurs civiques qui favorisent la sécurité dans la ville, les rapports de bon voisinage et le respect des milieux de vie.

La Ville souhaite réaffirmer son positionnement en matière d'occupation des espaces publics et de la gestion des incivilités, en proposant un cadre stratégique. De cette manière, la Ville souhaite s'assurer d'une meilleure intégration, pondération et cohérence de ses interventions que ce soit dans le domaine de la prévention, de l'intégration sociale ou ultimement, de la répression.

Pour ce faire, la Ville s'engage à :

- › préconiser un partage inclusif de l'espace public en s'assurant du respect des lois et des règlements, en préservant le sentiment de sécurité des résidents riverains, des commerçants et de tous les utilisateurs de l'espace public et du bien public;
- › encourager la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens;
- › favoriser le dialogue, la concertation, l'établissement de partenariats avec les citoyens ainsi qu'avec les intervenants communautaires, institutionnels et privés;
- › initier, accompagner ou soutenir des projets dédiés à la cohabitation sociale et à la réinsertion des personnes marginalisées sous réserve des ressources disponibles et du respect des juridictions municipales;
- › dans la mesure du possible, préserver les liens entre les personnes vulnérables et les ressources qui leur sont destinées afin d'éviter de les fragiliser davantage.

Annexe VIII - Plan d'action triennal en matière d'itinérance et de jeunes de la rue

Le Service de police de la Ville de Montréal s'est doté d'un plan d'action triennal en matière d'itinérance et de jeunes de la rue. Ce plan d'action poursuit trois objectifs spécifiques soient :

- assurer une cohabitation harmonieuse de l'espace publique;
- permettre l'augmentation du sentiment de sécurité de la collectivité touchée par l'itinérance;
- diminuer les actes répréhensibles, tels les incivilités.

Les objectifs du plan d'action s'appuient sur quatre axes d'intervention que sont la prévention, la répression, la recherche et la communication.